

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU SCHEMA DE BASE
SUR LE PROJET POUR
L'EXTENSION DU RESEAU DE RADIODIFFUSION
POUR LA CAMEROON RADIO TELEVISION
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

JANVIER 1992

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

GRS

CR 3

91-133

JICA LIBRARY



1095894 (0)

23296

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU SCHEMA DE BASE
SUR LE PROJET POUR
L'EXTENSION DU RESEAU DE RADIODIFFUSION
POUR LA CAMEROON RADIO TELEVISION
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

JANVIER 1992

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

国際協力事業団

23296

AVANT - PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Cameroun, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du schéma de base concernant le Projet de l'extension du réseau de radiodiffusion, et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a envoyé au Cameroun une mission dirigée par Monsieur Kohsaku TANAKA, Division Engineering, Bureau de Radiodiffusion, Ministère des Postes et Télécommunications, du 23 juillet au 24 août 1991.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Cameroun, et effectué des études sur le site. Dès le retour de cette mission au Japon, l'étude a été approfondie. Afin de discuter le contenu du rapport provisoire, une autre mission a été envoyée au Cameroun, et par la suite, le présent rapport a été rédigé.

Je souhaite que ce rapport contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Cameroun pour leur coopération aux missions.

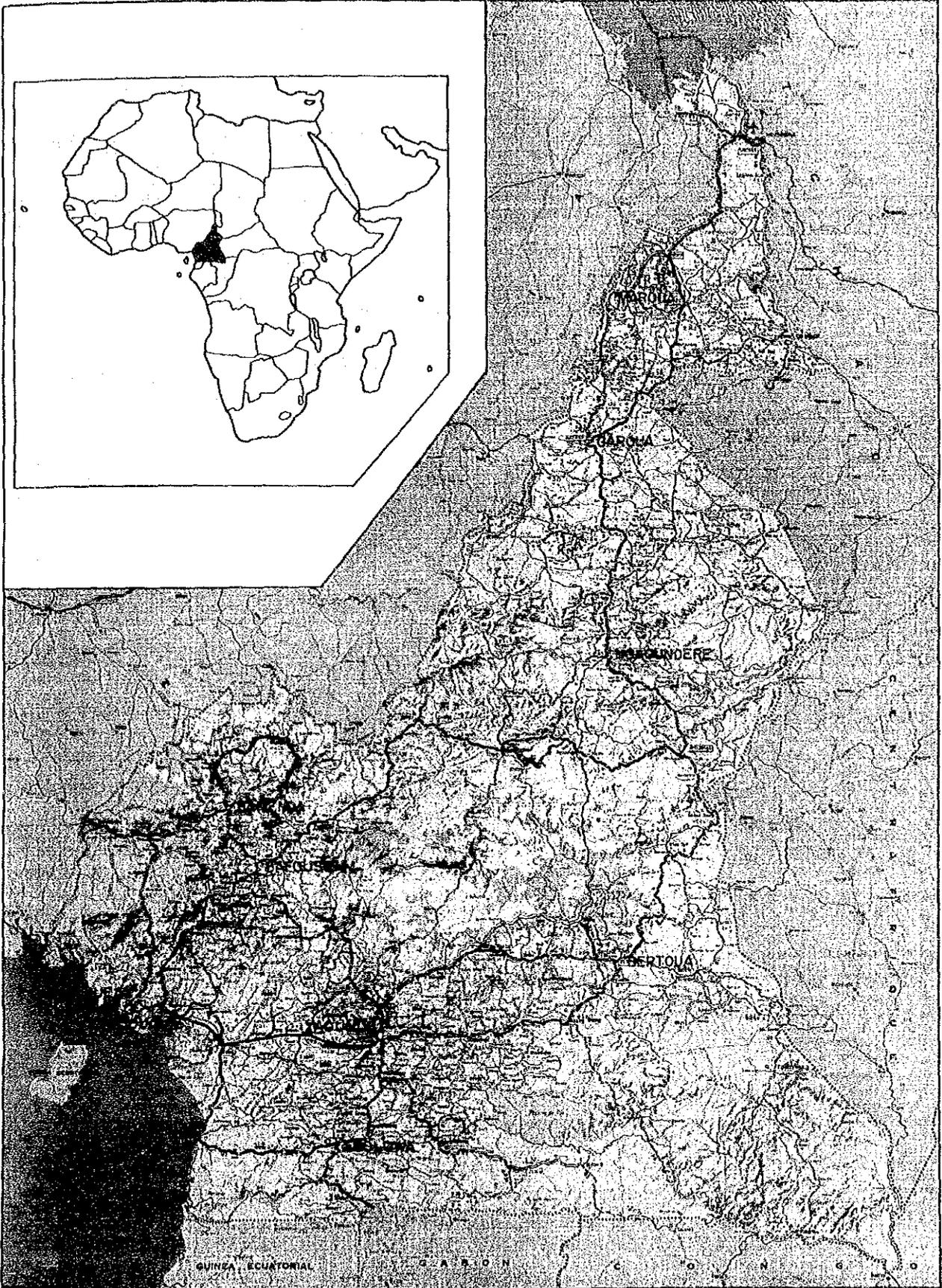
Janvier 1992



Kensuke Yanagiya

Président

Agence Japonaise de Coopération Internationale



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

RESUME

RESUME

La République du Cameroun est devenue indépendante en 1960. La superficie est environ 1,26 fois plus grande que celle du Japon et la population est estimée à 11.430.000 habitants en 1990. Ainsi, il y a peu de temps depuis que le pays a acquis son indépendance. Depuis lors, la République du Cameroun s'efforce d'unifier le pays, de développer l'économie, d'élever le niveau pédagogique et culturel de la population etc.

Le Cameroun avait connu annuellement une croissance économique de l'ordre de 8% jusqu'à 1985, mais par suite d'une chute des prix de principaux produits d'exportation libellés en dollar et d'une chute de la valeur du dollar, la finance gouvernementale est tombée déficitaire. Et le Gouvernement Camerounais a déclaré la "Stratégie du développement et restitution économique" par le concours des IMF, Banque Mondiale, Banque de Développement Africain, a pris de diverses mesures et a révisé le plan d'investissements en établissant le Programme d'Investissements Publics Quadriennal.

D'autre part, le Gouvernement Camerounais considère que la radiodiffusion joue un rôle très important au Cameroun pour la promotion du plan de développement socio-économique et pour l'unification nationale. En effet, l'exploitation expérimentale de la radiodiffusion en modulation de fréquence (FM) commencée dans le 4^{ème} plan national a donné satisfaction à tous les plans. Il a donc établi un plan d'installation des émetteurs FM couvrant l'ensemble du territoire au cours du 6^{ème} plan quinquennal.

Au Cameroun, la radiodiffusion avec une longue histoire a été nationalisée en 1959 et les premières images de la télévision camerounaise datent de 1985. La radio et la télévision ont fusionné pour devenir l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise (CRTV) en 1988.

La CRTV placée sous la tutelle du Ministère de l'Information et de la Culture (MINFOC) a passé un Contrat de Performances avec le Gouvernement. Et elle est en transition d'un régime de l'office national dont les ressources principales sont des subventions de l'Etat à un établissement public autonome dont les ressources principales sont des redevances CRTV, recettes publicitaires et autres recettes commerciales. Le Contrat de Performances de la CRTV prescrit les principaux axes d'intervention, tels

que maintien à leur niveau actuel, puis développement progressif jusqu'à l'optimum, du nombre d'heures d'émission ainsi que des taux de couverture (Radio et Télévision), accroissement des recettes, adéquation des investissements et des effectifs etc.

Il est à noter que les émetteurs à ondes courtes et moyennes, bases de la radiodiffusion au Cameroun, sont vétustes et qu'il leur manque beaucoup de pièces de rechange en raison de leurs types démodés, et il en résulte que quelques uns sont en arrêt. Il est donc nécessaire de prendre d'urgence des mesures contre ces problèmes.

Dans de telles circonstances, le Gouvernement Camerounais a établi le plan de l'implantation du réseau de radiodiffusion FM dans 10 Provinces. Et il a demandé au Gouvernement du Japon une coopération financière non-remboursable pour installer des émetteurs FM dans 6 Provinces, comme on n'a pu installer les émetteurs que dans 4 Provinces.

En réponse à cette demande, le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude du schéma de base pour "le projet de l'extension du réseau de radiodiffusion FM en République du Cameroun", et l'a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Et elle a délégué une mission d'étude du schéma de base du 23 juillet au 24 août 1991.

Le résultat de l'étude du schéma de base mentionnée ci-dessus se résume comme suit.

Le Projet consiste à installer des équipements d'émission FM aux stations d'émission TV suivantes:

- Station de Douala (services pour la Province du Littoral et la Province du Sud-Ouest)
- Station de Bafoussam (services pour la Province de l'Ouest)
- Station de Bamenda (services pour la Province du Nord-Ouest)
- Station de Garoua (services pour la Province du Nord)
- Station de Bertoua (services pour la Province de l'Est)

Les équipements principaux à fournir sont; les émetteurs FM de 10 kw à tube, équipements d'antenne, appareils de mesure pour l'entretien, pièces de rechange etc.

En Europe et en Afrique où de nombreux pays sont limitrophes les uns des autres, il se produit des parasites dus aux ondes courtes et moyennes

surtout pendant la nuit, il est convenable d'utiliser la FM pour éviter les parasites et pour ne pas brouiller les émissions radio des autres pays. Le présent projet vise à aménager le réseau de radiodiffusion sur tout le territoire par le système de modulation de fréquence. D'autre part, si l'on l'aménage par l'utilisation des ondes courtes ou moyennes, il faut renouveler les pylônes et les antennes vétustes. Par contre, en cas d'utilisation de la FM, on peut installer les équipements FM dans les stations TV récemment construites. En conclusion, l'aménagement du réseau de radiodiffusion par le système FM est plus avantageux même pour raison financière que celui par PO et MO.

Etant donné que le projet de cet aménagement consiste à assurer les services nationaux diffusés depuis Yaoundé (la capitale) pour l'ensemble du pays et les services régionaux faits partiellement en dialectes locaux par chaque station provinciale, il est prévu qu'on installe deux émetteurs FM de 10 kw dans chaque station. On prévoit que la réalisation du Projet permettra de relever le taux de couverture de 40% à 75% et d'atteindre les auditeurs estimés de 4.030.000 personnes. A l'heure actuelle, le parc des récepteurs radio est d'environ 4,2 millions dans le Cameroun (estimé en 1990). Cela signifie qu'un habitant sur trois en possède. D'autre part, on peut acheter un récepteur radio avec la bande FM pour près de 5.000 yen dans tout magasin. Comme le revenu annuel par tête est assez élevé, par exemple, le salaire de début d'un diplômé d'université de la 1^{ère} classe est d'environ 126.000 yen, il est bien possible que l'usage du récepteur radio FM se généralise sans obstacle.

Le Projet s'exécute en le divisant en deux phases. On procède aux travaux d'installation de trois stations (Douala, Bafoussam et Bertoua) en première phase, et les stations de Garoua et Bamenda en deuxième phase.

La réalisation de cette extension du réseau de radiodiffusion permet d'atteindre les objectifs suivants:

- Augmentation du taux de couverture de 40% à 75%, du nombre d'auditeurs estimé à 4.030.000 personnes. Ils peuvent écouter les programmes radio FM sans parasite. Ceci contribue à développer l'agriculture et l'économie, et à élever le niveau culturel et éducatif.

- Les habitants peuvent écouter les programmes radiodiffusés en choisissant, soit le service provincial diffusé en langue officielle ou en dialecte local concernant les informations liées à la région, soit le service national portant sur les informations importantes nationales et étrangères ainsi que sur les informations socio-économiques, culturelles et éducatives etc.
- Une extension du réseau de radiodiffusion permet à la CRTV d'augmenter le total des recettes publicitaires et redevances CRTV de telle façon que la CRTV peut restituer des profits aux auditeurs en améliorant la qualité de la diffusion.

La CRTV compte actuellement un effectif de 1.635 personnes. Son niveau technique est élevé. Sa gestion administrative est bonne; elle est informatisée.

Elle attache de l'importance à la formation du personnel. On considère que dans son ensemble la CRTV a la qualité du maître d'œuvre du Projet.

Comme on installe les équipements FM dans les stations TV et qu'il est prévu que les équipements installés dans le cadre du Projet seront exploités par le personnel TV, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre d'effectifs. Concernant les frais d'électricité et d'entretien des équipements, on doit envisager d'inscrire au budget une somme d'environ 78 millions de F CFA. Cette somme correspond seulement à 1,6% du revenu total de la CRTV. Ce qui ne pose pas de problème financier. Lorsque cette extension sera réalisée, il sera possible d'arrêter les services de radiodiffusion en ondes courtes et moyennes. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'envisager un budget supplémentaire.

En résumé, pour la République du Cameroun il est très significatif d'exécuter dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon le Projet dont la réalisation contribuera à unifier le pays composé de nombreuses ethnies ayant de dialectes variés, à développer l'économie et à rehausser le niveau de l'éducation. Par ailleurs, l'exploitation des équipements ne pose pas de problème, leur entretien non plus.

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	(Africa, Caribbean Sea, Pacific Area)
BEAC	(Banque des Etats de l'Afrique Centrale)
CCIR	(Comité Consultatif International des Radio-Communications)
CFA	(Franc de CFA)
CRTV	(Cameroon Radio Television)
DGTC	(Direction Générale des Grands Travaux de Cameroun)
EEC	(European Economic Community)
FM	(Frequency Modulation)
IMF	(International Monetary Fund)
MW	(Medium Wave)
PAL	(Phase Alternative Line)
PIP	(Public Investment Programme)
RDC	(Radiodiffusion du Cameroun)
SAL	(Structural Adjustment Loaning)
SW	(Short Wave)
UDEAC	(Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale)
VSWR	(Voltage Standing Wave Ratio)

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT PROPOS	
PLANS	
RESUME	
LISTE DES ABREVIATIONS	
TABLE DES MATIERES	
CHAPITRE 1 INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2 APERÇU HISTORIQUE DU PROJET	3
2-1 Situation actuelle de la République du Cameroun	3
2-1-1 Situations naturelle et socio-économique générales	3
2-1-2 Population, langues, religions, politiques etc	4
2-2 Situation actuelle de la diffusion	6
2-2-1 Services de la diffusion	6
2-2-2 Organisation et administration de la CRTV	6
2-2-3 Situation actuelle de la diffusion Radio et TV	10
2-2-4 Distribution des récepteurs radio et téléviseurs	19
2-3 Plan d'ajustement structurel économique	20
2-3-1 Evolution économique depuis 1970	20
2-3-2 Plans de développement et politique par secteur	21
2-3-3 Politiques concrètes de l'ajustement structurel relatives au Projet ...	24
2-3-4 Suivi d'exécution du plan d'ajustement structurel	28
2-3-5 Implication du Projet	33

	Page
2-4	Arrière-plan et contenu de la Demande 37
2-4-1	Arrière-plan 37
2-4-2	Contenu de la Demande 37
CHAPITRE 3	CONTENU DU PROJET 39
3-1	Objectifs du Projet 39
3-2	Etude sur le contenu du Projet 40
3-2-1	Faisabilité et nécessité d'exécution du Projet 40
3-2-2	Etude sur la planification d'exécution et d'exploitation 41
3-2-3	Relation et doublage avec d'autres projets ou aides similaires 42
3-2-4	Elements du système faisant l'objet 42
3-3	Aperçu du Projet 44
3-3-1	Maître d'œuvre et régime d'exploitation 44
3-3-2	Plan d'entreprise 44
3-3-3	Relief et situation des sites 45
3-3-4	Aperçu des équipements et appareils 52
3-3-5	Plan de la maintenance et de la gestion 54
CHAPITRE 4	SCHEMA DE BASE 59
4-1	Directives du schéma 59
4-2	Conditions du schéma 60
4-3	Plan de base 65
4-3-1	Station de Douala 65
4-3-2	Station de Bafoussam 66
4-3-3	Station de Bamenda 67
4-3-4	Station de Garoua 68
4-3-5	Station de Bertoua 69

	Page
4-3-6 Composition des équipements	70
4-3-7 Zones de diffusion	75
4-4 Plans de base	76
4-5 Planification d'exécution des travaux	100
4-5-1 Maître d'œuvre	100
4-5-2 Charges des deux parties	100
4-5-3 Conception d'exécution et planification du contrôle général des travaux	101
4-5-4 Planification d'approvisionnement des équipements et des matériaux	103
4-6 Programme d'exécution des travaux	104
4-7 Frais d'entreprise approximatifs	106
 CHAPITRE 5 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION	 107
5-1 Effets du Projet	107
5-2 Conclusion et recommandation	108

[ANNEXE]

1. MEMBRES DE LA MISSION
2. CALENDRIER DES TRAVAUX DE LA MISSION D'ETUDE DU SCHEMA DE BASE
3. LISTE DES VISITES
4. PROCES-VERBAL DE LA REUNION
5. LISTE DES DOCUMENTS RECUEILLIS

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République du Cameroun considère que la radiodiffusion joue un rôle très important pour la promotion du plan de développement socio-économique et pour l'unification du pays. En effet, il a donné la priorité à l'extension du réseau de la radiodiffusion dans le 6^{ème} plan quinquennal de développement socio-économique et culturel (de 1987 à 1991) et ceci en soulignant que "l'exploitation expérimentale de la radiodiffusion en modulation de fréquence (FM) commencée dans le 4^{ème} plan national, a donné satisfaction sur tous les plans, et les émissions FM devraient donc être étendues à l'ensemble du territoire au cours du 6^{ème} plan quinquennal".

Etant donné que les équipements de radiodiffusion qu'on a utilisés depuis le début des services de radiodiffusion en 1941 sont vétustes et qu'il leur manque beaucoup de pièces de rechange en raison de leur âge, et compte tenu de la libéralisation de diffusion par la mise en vigueur du décret concernant la liberté de communications sociales en décembre 1990 et de la transition en cours pour le régime d'autofinancement de la CRTV, il est très souhaitable de renouveler les équipements vétustes et d'établir le réseau de radiodiffusion qui couvre tout le pays.

La CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV), en tenant compte du résultat satisfaisant de l'exploitation expérimentale de la radiodiffusion FM effectuée dans le cadre du 4^{ème} plan national de développement, aspire à réaliser le réseau de radiodiffusion FM couvrant tout le pays. Elle a donc établi un plan d'installation des émetteurs FM pour les dix (10) provinces mais a réalisé seulement pour quatre provinces. Le Gouvernement du Cameroun a donc demandé au Gouvernement du Japon une coopération financière non-remboursable japonaise pour le compléter.

En réponse à la demande faite par le Gouvernement du Cameroun, le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude du schéma de base du projet de l'Extension du Réseau de Radiodiffusion FM en République du Cameroun (ci-après dénommé "le Projet") et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée "la JICA"). La JICA a délégué auprès de la République du Cameroun une mission d'étude du schéma de base dirigée par Monsieur Kohsaku TANAKA, Division Engineering, Bureau de Radiodiffusion, Ministère des Postes et Télécommunications, du 23 juillet au 24 août 1991.

La Mission a eu une série de discussions avec la CRTV, maître d'oeuvre du Projet, et avec les autorités concernées, et effectué des études sur le terrain à 5 chefs-lieux des provinces, Douala, Bafoussam, Bamenda, Garoua, Bertoua et à la capitale Yaoundé.

Contenu des discussions et enquêtes sur:

- (1) Explication du système de coopération financière non-remboursable du Japon.
- (2) Confirmation du contenu de la Demande.
- (3) Recueil des informations et données y relatives.
- (4) Etudes sur place concernant les sites proposés.
- (5) Elaboration des directives du Projet.
- (6) Confirmation des charges du côté du Gouvernement du Cameroun.
- (7) Délibérations sur le procès-verbal de la réunion.

Après avoir étudié et analysé le résultat des études et discussions faites sur place, et les informations et données obtenues, le présent rapport est établi pour évaluer les effets du Projet prévus sur le renforcement de l'extension du réseau de radiodiffusion et pour élaborer le schéma de base déterminant la composition des équipements et la taille pertinente du système intégré des équipements.

Par ailleurs, le présent rapport a été rédigé comme rapport définitif après avoir révisé le rapport provisoire ainsi préparé et expliqué aux autorités concernées au Cameroun.

On trouvera en annexe le procès-verbal de la réunion, le calendrier de mise en oeuvre de l'étude, la liste des membres de la mission, la liste des autorités camerounaises concernées etc.

CHAPITRE 2 APERÇU HISTORIQUE DU PROJET

CHAPITRE 2 APERÇU HISTORIQUE DU PROJET

2-1 Situation actuelle de la République du Cameroun

2-1-1 Situations naturelle et socio-économique générales

Le Cameroun est devenu un territoire sous la tutelle de la Grande Bretagne et de la France en 1946. Le Cameroun français a acquis son indépendance en 1960. Le nord du Cameroun britannique s'unit à la Fédération du Nigeria en 1961. La même année, le sud a formé avec la République du Cameroun la République Fédérale du Cameroun. Le Cameroun adopte une structure unitaire en 1972 et change son nom en République du Cameroun en 1984.

Le Cameroun couvre une superficie de 475.000 km² (1,26 fois plus grande que celle du Japon). Il est situé presque au centre de l'Afrique, géographiquement entre le 2° et le 13° de latitude nord et entre le 8° et le 16° de longitude est. Faisant face au Golfe de Guinée au sud-ouest, le Cameroun est limitrophe du Nigeria au nord-ouest, du Tchad et de la République Centrafricaine à l'est, du Congo, et de la Guinée Equatoriale au sud. On trouve trois ports: Douala, Victoria et Kribi à l'ouest sur la frontière maritime du Golfe de Guinée (250 km de long) à l'Océan Atlantique.

Le Cameroun s'étend du nord au sud sur 1.200 km. Au centre il y a une chaîne de montagnes qui sépare le pays en deux parties nord et sud qui ont les reliefs et paysages tout à fait différents. En fait, le Cameroun possède une variété de paysages avec des végétations diversifiées en fonction du climat telle que forêt équatoriale au sud, la savane au centre et la steppe au nord. Et ces caractéristiques ont valu au Cameroun son surnom d'"Afrique en miniature".

Comme les autres pays d'Afrique, le Cameroun est un pays agricole. Il est doué des conditions propres à l'agriculture, par exemple, terres fertiles étendues sur l'ensemble du pays, précipitations comparativement abondantes et réparties dans l'année etc. Il se suffit en denrées alimentaires et dispose d'une gamme variée des produits d'exportation tels que café, cacao, banane, coton etc, qui représentent plus de 50% du total d'exportation. Les autres produits d'exportation sont le bois, le boxite et d'autres minerais, du pétrole etc. On a commencé l'exploitation du pétrole au cours des années 70. Suivant l'essor de l'exportation du pétrole, l'économie camerounaise a connu un taux d'expansion élevé, soit

8% par an. Mais le Cameroun a reçu de plein fouet les retombées de la crise économique après 1986: chute du cours de dollar, monnaie avec laquelle est payé le pétrole camerounais, et du prix des produits principaux.

La France est classée au 1^{er} rang dans le commerce extérieur avec le Cameroun suivie par les Pays-bas, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon. Le Cameroun est associé à des unions africaines telles que UDEAC, BEAC et à d'autres unions en dehors de l'Afrique telles que CEE comme membre d'ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique).

Le Japon a reconnu et approuvé le Cameroun en 1960. Mais il n'a pas longtemps installé sa légation au Cameroun. Pendant ce temps, l'Ambassade du Japon au Gabon en était cumulativement chargée. Sur ces entrefaites, l'ambassade du Japon au Cameroun est inauguré en 1991.

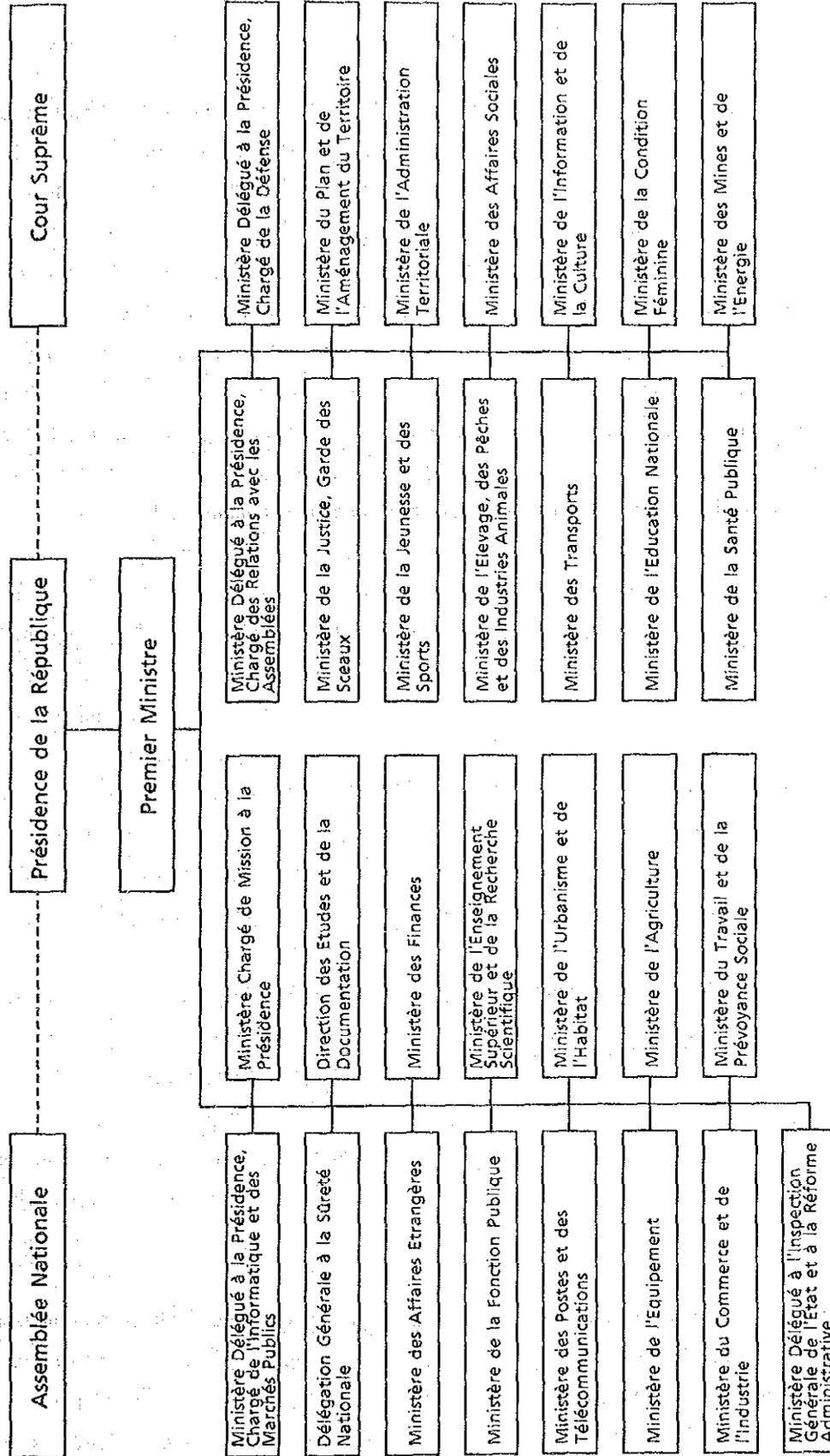
2-1-2 Population, langues, religions, politiques etc

Le Cameroun est composé de dix (10) provinces. La capitale Yaoundé est située dans la Province du Centre. La population est estimée à 11.430.000 habitants et le PNB par tête est de 1.010 dollars (estimé en 1988). Etant donné que les deux territoires qui étaient sous la tutelle de la Grande-Bretagne et de la France se sont unis, le français et l'anglais sont les langues officielles. Et plus de 200 dialectes locaux sont aussi couramment utilisés.

Toutes les confessions religieuses sont présentes et acceptées. Les plus importantes sont les chrétiens, les musulmans et les animistes dispersés partout dans le pays. Les gens sont croyants. Il y a de nombreuses personnes qui vont à la messe le dimanche et assistent aux rites religieux. D'ailleurs, les programmes religieux occupent les heures d'émission TV importantes. Les camerounais sont vraiment croyants.

Le régime politique du Cameroun est républicain. Le chef d'Etat est le président d'un mandat de 5 ans (actuellement c'est Président Paul Bia). L'Assemblée nationale camerounaise, étant du système de la Chambre unique, est composée de 120 députés élus par le référendum dont le mandat est de 5 ans. Le multipartisme est effectif au Cameroun depuis janvier 1991 et le parti au pouvoir est le PDPC. Le tableau 2-1-1 montre l'organisation administrative de la République du Cameroun.

Tableau 2 - 1 - 1 Organisation Administrative de la République du Cameroun



2-2 Situation actuelle de la diffusion

2-2-1 Services de la diffusion

Les services de radiodiffusion et télévision sont administrés par la Cameroon Radio Television placée sous la tutelle du Ministère de l'Information et de la Culture. Il n'y a pas encore d'entreprise privée de diffusion.

La CRTV a été fondée en 1988 par fusion de deux établissements, la radio RDC (fondée en 1959) et la Télévision (inaugurée en 1985).

Dans l'exécution du programme d'ajustement structurel, la CRTV est en train de se transformer d'un établissement en régie nationale dont les ressources principales sont des subventions nationales à un établissement public autonome dont les ressources principales sont des redevances CRTV, recettes publicitaires et autres recettes commerciales.

2-2-2 Organisation et administration de la CRTV

Le tableau 2-2-1 montre l'organisation de la CRTV.

(1) Effectifs

La CRTV compte au total 1.635 agents dont 958 travaillent à Yaoundé, à savoir:

Direction Générale	57 personnes
Direction Technique	298 personnes
Direction de l'Information	145 personnes
Direction des Programmes	329 personnes
Direction Adm. et Financière	129 personnes
Total	958 personnes

Quant aux stations régionales, le nombre d'agents d'une station est entre 34 à 94 personnes.

(2) Etat financier

Comme la CRTV a été fondée par la fusion de deux établissements, la Radio et la Télévision en 1988, on n'a pas pu obtenir de données financières du passé.

Elle a conclu le Contrat de Performance de la CRTV avec le Gouvernement en décembre 1990. Le Contrat de Performances de la CRTV

prescrit les principaux axes d'interventions, tels que maintien à leur niveau actuel, puis développement progressif jusqu'à l'optimum, du nombre d'heures d'émission ainsi que des taux de couverture (Radio et Télévision). Et en établissant les objectifs du bilan comme indiqués dans le tableau 2-2-2, la CRTV et le Gouvernement s'engagent à respecter leur tâches financières et services convenus dans le Contrat conformément au plan des actions, comme le Gouvernement a consenti à inscrire les subventions dans le budget.

(3) Situation de la formation

La CRTV attache de l'importance à la formation du personnel et possède un centre de formation à Yaoundé en vue des recyclage, formation et spécialisation du personnel. Le centre de formation a été construit en 1983. La même année, les stages concernant les techniques d'émission TV ont commencé avec cinq enseignants français de la Société de Thomson. Près de 200 personnes les ont déjà suivis. Depuis 1985, les stages concernant les techniques de confection des programmes ont commencé. Et les stages pour le secteur radio ont commencé depuis 1987. A l'heure actuelle, il n'y a que deux enseignants étrangers de l'Allemagne. La plupart des enseignants sont de la CRTV.

La CRTV s'efforce non seulement d'entretenir le centre de formation, mais aussi de développer largement des activités de formation, par exemple, en recevant des stagiaires étrangers.

Nombre d'étudiants/stagiaires formés au Centre de Formation

- Cours de longue durée 1986-1988:
 - 117 techniciens (30 caméra, 29 son, 29 maintenance, 29 TEP)
 - 13 réalisateurs
 - 11 assistants réalisateurs
- Depuis mai 1988: cours de recyclage, perfectionnement et spécialisation.
 - 118 participants (caméra, son, maintien production, montage, etc)
- 8.1.1990 - 8.6.1990: formation de techniciens et réalisateurs tchadiens.
 - 12 participants
- Techniciens d'exploitation et de maintenance des émetteurs
 - 1983 - 1986: 90 techniciens

Tableau 2-2-1 Organisation de la CRTV

ORGANIGRAMME DE LA CRTV

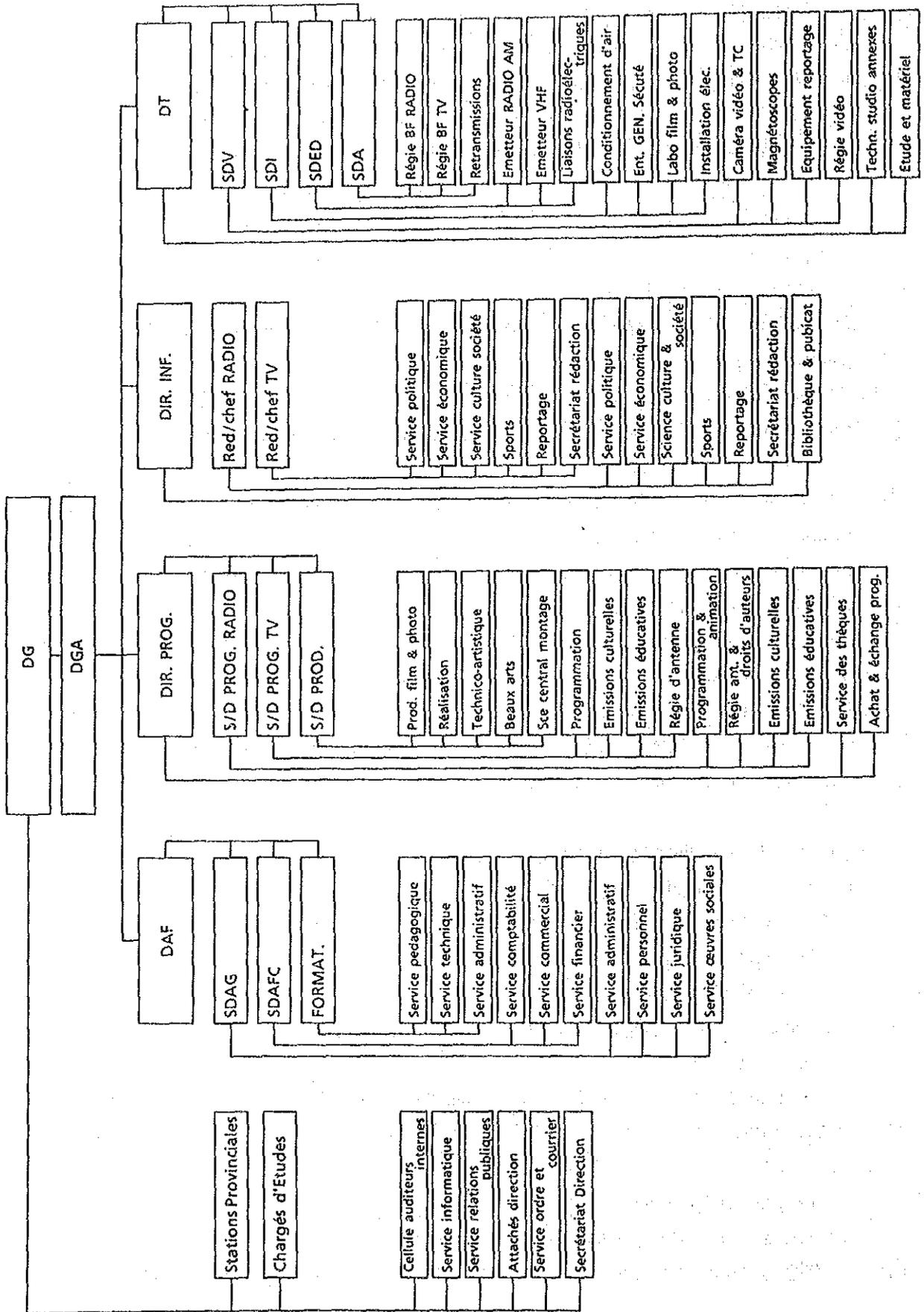


Tableau 2-2-2 Objectifs du bilan

Unité: million F CFA

		Année	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94
1. Revenu	Redevance CRTV		1.500	4.000	4.000	4.000	4.000
	Recettes publicitaires		650	1.025	1.050	1.050	1.050
	Autres recettes commerciales		50	200	250	250	300
	Total		2.200	5.225	5.300	5.300	5.300

2. Dépenses	Fonctionnement	Salaires	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
		Fonctionnement des services	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
		Droits d'auteurs, diffusion etc	400	400	400	400	400
		Charges locatives, autres	230	340	240	200	200
		Sous-total	5.030	5.140	5.040	5.000	5.000
	Investissement, réparation	Stock matériel, pièces de rechange	350	800	850	900	820
		Station Radio Ebolowa	100	350	100	—	—
		Climatisation	200	240	140	110	110
		Autres	329	682	792	550	50
		Sous-total	979	2.072	1.666	1.565	980
	Arriérés		1.010	1.660	1.510	710	610
	Total		7.019	8.872	8.216	7.275	6.590

3. Subventions attendues	Montant des salaires des agents de l'Etat	1.519	1.519	1.519	1.519	1.290
	Autres	3.300	2.128	1.397	456	—
	Total	4.819	3.647	2.916	1.916	1.290

2-2-3 Situation actuelle de la diffusion Radio et TV

(1) Diffusion radio

Au Cameroun, la radio est le média le plus ancien et le plus accessible au public. Radio-DOUALA, la première station installée, date de la deuxième guerre mondiale. Après l'indépendance, le réseau s'est considérablement développé. Aujourd'hui, on compte dix stations dans dix Provinces. (Le tableau 2-2-3 montre les émetteurs radio de chaque station).

Tableau 2-2-3 Liste des émetteurs radio par station

Station	Ondes porteuses	Puissance de sortie	Fréquence	Année d'installation	Remarque
Yaoundé	FM	10k × 2	88,8MHz	1986	
	FM	10k × 2	101,9MHz	1986	
	FM	100W	94,0MHz	1987	
	MW	20kW	899kHz	1976	En panne
	MW	1kW	1286kHz	1952	Détérioration de q'té du son
	SW	100kW	4850, 6060kHz	1976	Vétuste
Bertoua	MW	20kW	972kHz	1976	Vétuste
	SW	20kW	4750, 7165kHz	1976	Vétuste
Garoua	MW	20kW	1260kHz	1976	Vétuste
	SW	100kW	4795, 7240kHz	1976	Vétuste
Bafoussam	MW	20kW	1449kHz	1977	Vétuste
	SW	20kW	4000, 5955kHz	1977	Vétuste
Bamenda	MW	300kW	1152kHz	1986	Diminution de puissance
	MW	1kW	1152kHz	1952	En panne
Douala	MW	5kW	1106kHz	1967	Vétuste
	SW	100kW	5010, 7150kHz	1978	Vétuste
Buea	SW	8kW	3970, 6005kHz	1967	Vétuste
Maroua	FM	10kW × 2	88,8MHz	1986	
Ngaundere	FM	10kW × 2	102,5MHz	1986	
Ebalowa	FM	10kW × 2	97,6MHz	1986	

Du fait que le Cameroun a regroupé deux territoires sous la tutelle de la Grande-Bretagne et de la France, le français et l'anglais sont les langues officielles. Et plus de 200 dialectes locaux sont aussi couramment parlés. Le Cameroun, composé de très nombreuses ethnies, s'efforce d'unifier le pays, d'élever le niveau pédagogique et culturel de la population et de déployer d'autres activités du mouvement éducatif. Dans ce sens, la CRTV consacre 6 heures de programmes pour les enfants et l'éducation, et les heures de pointe aux programmes d'informations politiques et socio-économiques en anglais et en français. La plupart des programmes sont éducatifs, culturels traditionnels, de la santé, pour les femmes ou enfants. Le tableau 2-2-4 montre la ventilation de diverses sortes des programmes.

Tableau 2-2-4 Sortes des programmes

	Sortes	Heures totales/an	%
1	Informations (Actualités D'autres informations)	1.941 (600) (1.341)	34,3
2	Education	1.572	27,8
3	Culture	633	11,2
4	Religion	218	3,9
5	Publicité	191	3,4
6	Variétés (Dramatique Musique Sport D'autres diversissements)	1.057 (156) (719) (65) (117)	18,7
7	Autres	39	0,7
	Total	5.651	100,0

Il est à noter que les équipements et matériels des studios ne sont pas suffisants en quantité et en qualité. Ils sont vétustes. Il y a aussi des émetteurs qui sont amortis et vétustes. Quelques uns sont de mauvaise qualité et d'autres sont en arrêt à cause du manque des pièces de

rechange dont on ne peut se procurer en raison de leur âge. Malgré de grands efforts de la CRTV, il est difficile de maintenir la qualité de la diffusion sans prendre des mesures adéquates.

Depuis la station de Yaoundé (la capitale), trois sortes de programmes de radiodiffusion sont émises, tandis que dans les autres régions il n'y a qu'un seul programme composé de programme diffusé en relais de Yaoundé principalement en anglais et en français (20%), et de programme confectionné localement (80%). Autrement dit, les habitants des provinces n'ont pas de possibilité d'écouter 80% des programmes de services nationaux.

<Services nationaux>

Langues : français et anglais
Zones de fréquence : ondes moyennes, courtes et FM
Heures de diffusion : 20 heures par jour

<Services régionaux>

Langues : dialectes principaux et en plus français et anglais aux villes principales
Zones de fréquence : ondes moyennes, courtes et FM
Heures de diffusion : 20 heures par jour
(18 h le samedi et le dimanche)

<Services de région métropolitaine>

Langues : français et anglais
Zones de fréquence : ondes moyennes, courtes et FM
Heures de diffusion : 14 heures par jour

Le tableau 2-2-5 indique les programmes radio hebdomadaires des services nationaux.

Tableau 2-2-5 Programmes radio (services nationaux)

	LUNDI A VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
5:00	OUVERTURE D'ANTENNE	OUVERTURE D'ANTENNE	OUVERTURE D'ANTENNE
	BONJOUR LA CAPITALE	ACCORDEON PARADE	GOSPELS
6:00	THE NEWS (PN)	THE NEWS (PN)	REVEIL TELEPHONIQUE
	BONJOUR LA CAPITALE	ACCORDEON PARADE	
	CAMEROUN MATIN (PN)		
7:00	BONJOUR LA CAPITALE	SPORTS HEBDO	THE NEWS (PN)
	FM SPORTS (FRANCAIS)	VARIETES	REVEIL TELEPHONIQUE
	BONJOUR LA CAPITALE		
	FM SPORTS (ANGLAIS)		
8:00	BONJOUR LA CAPITALE	CAMEROUN MATIN (PN)	CAMEROUN MATIN (PN)
		YAOUNDE EXPRESS	TINTAMARRE
9:00	AU CŒUR DE LA CAPITALE		
	PAGE PRATIQUE		
10:00			KISS FM
11:00		LE VOLCAN HIT PARADE (PN)	LES INSOLITES DU DIMANCHE
12:00	PN	PN	PN
13:00			TROPIQUE ESCALE
14:00		PN	
15:00			THE NEWS PN PLUS SPORTS ET RYTHMES
16:00			
17:00	CROISADE	LE ZENIGH HIT PARADE	
18:00			
	DAILLY THIRTEEN	ROOTS VISES	JAZZ POUR VOUS
19:00	THE NEWS (PN)	THE NEWS (PN)	THE NEWS (PN)
	LE NUMERO GAGNANT		JAZZ POUR VOUS
20:00	CAMEROUN SOIR PREMIERE (PN)	CAMEROUN SOIR PREMIERE (PN)	CAMEROUN SOIR PREMIERE (PN)
	LE NUMERO GAGNANT	PLATINE LASER	JAZZ POUR VOUS
21:00	SONS DES ANNEES 90 (LUNDI)	FIN DES EMISSIONS	TRESORS CLASSIQUES
	A CŒUR OUVERT (MARDI)		
	LES HEURES FIGAGES (MERCREDI)		
22:00	LES MUSIQUES QUE J'AIME (JEUDI)		CHORUS
	CITY LIGHTS (VENDREDI)		
23:00	FIN DES EMISSIONS		FIN DES EMISSIONS

(2) Télévision

Au Cameroun, on n'a pas introduit la diffusion TV jusqu'à une date récente. C'était en 1985 que les équipements d'émission TV ont été installés par le concours de l'Allemagne et de la France, et les premières images de la télévision ont été émises. Le système de PAL.B a été adopté. La diffusion TV en couleur a commencé d'une manière régulière en 1987. Aujourd'hui, on compte 32 stations TV sur le territoire national. Et le taux de couverture est d'environ 80%. Le tableau 2-2-6 est la liste des émetteurs TV en service.

Tableau 2-2-6 Liste des émetteurs TV

Station	Chaîne	Puissance de sortie	Hauteur de la tour (m)
1 YAOUNDE	5 (8+)	20kW	200
2 DOUALA	7 (8+)	20kW	200
3 BAFOUSSAM	6 (0)	10kW	150
4 BAMENDA	11 (0)	10kW	100
5 BERTOUA	9 (0)	20kW	200
6 NGAUNDERE	5 (0)	10kW	150
7 GAROUA	6 (8+)	10kW	150
8 KOUSSERI	9 (8+)	10kW	150
9 MAROUA	11 (8+)	10kW	200
10 KRIBI	10 (0)	20kW	200
11 SANGMELIMA	10 (8+)	10kW	170
12 EBOLOWA	6 (8-)	10kW	120
13 BAFIA	8 (8+)	10kW	150
14 LIMBE	11 (8+)	1kW	70
15 BAUDA	9 (0)	1kW	150
16 NKONGSAMBA	5 (8-)	1kW	100
17 NANGA EBOKO	11 (8+)	1kW	100
18 TIBATI	7 (0)	1kW	100
19 TCHOLLIRE	9 (8+)	1kW	100
20 GUIDER	10 (8-)	1kW	70
21 MOKOLO	8 (0)	1kW	70
22 MAYO OULO	5 (8-)	0, 1kW	30
23 MEIGANGA	8 (0)	0, 1kW	70
24 ABONG MBANG	7 (8+)	0, 1kW	70
25 YOKO DOUMA	11 (0)	0, 1kW	100
26 ESEKAORF	9 (8+)	0, 1kW	70
27 LOLODORF	11 (0)	0, 1kW	100
28 NDOM	11 (8-)	0, 1kW	30
29 MAMFE	8 (8-)	0, 1kW	
30 NKAMBE	10 (0)	0, 1kW	100
31 DECNANG	10 (8-)	0, 01kW	
32 MVOMEKA	8 (8-)	0, 01kW	

() : Offset (Déplacement de la fréquence en vue de prévenir des parasites d'images.)

Tableau 2-2-7 Programmes TV

16:00	LUNDI (8/5) —DEBUT DES EMISSIONS— CARTE POSTALE CAMEROUN BARBA PAPA MUSIQUE INTERLUDE	MARDI (8/6) —DEBUT DES EMISSIONS— JE PEUX LE FAIRE PC PINKERTON	MERCREDI (8/7) —DEBUT DES EMISSIONS— CARTE POSTALE CAMEROUN CLEMENTINE PHISKS CHAVALLIER DU LABYRINTHE	JEUDI (8/8) —DEBUT DES EMISSIONS— LES JEUNES EN MILIEU RURAL LES TORTUES NINJA MULTI TALENT MICROSHIP	VENDREDI (8/9) —DEBUT DES EMISSIONS— HOLIDAY SPORTS LA MAISON BLEU DIS MOI POUHOUON	9:00	DEMANCHE (8/11) —DEBUT DES EMISSIONS— CHORAL MUSIC KEEP FIT									
17:00	IL ETAIT UNE FOIS LA VIE HOW THINGS WORK LES SCHTROUMPFS	VILLAGE DANS LES NUAGES EXPEDITION TO THE ANIMAL KINGDOM BUGS BUNNY SHOW	PETER AND HIS TOYBOX COCKTAILS AUX DECIBELS RURAL LIFE COULISSE	LES AVENTURES DE COLLARGOL GRAND MATCH MISTER WORD THE 7.30 NEWS	THE BEAR, THE TIGAR AND OTHERS DOC. UNICEF SNORKY CONNAISSANCE DE L'ISLAM THE 7.30 NEWS	10:00	LE JOUR DU SEIGNEUR FLASH D'INFORMATIONS CULTE PROTESTANT LES AVENTURES DE BOSCO L'OISEAU DES MERS THE WORLD THIS WEEK									
18:00	Q. E. D. MARC ET SOPHIE THE 7.30 NEWS MISTER WORD LE JOURNAL	LA MONTAGNE LES CHEVALIERS DU CIEL THE 7.30 NEWS FICHE DU CULTIVATEUR LE JOURNAL	THE 7.30 NEWS COURRIER DES EXAMENS LE JOURNAL FACE THE PRESS PREMIERE LIGNE	LE FRANCAIS TEL QUEL LE JOURNAL LE JOURNAL K 2 0 0 0	AFRIQUE QUI ES-TU KIDDIES CORNER HAINES ET PASSION —SESAME STREET —V COMMIE VEDETTE THE 7.30 NEWS CHERCHEZ LE MOT —LE JOURNAL THE COSBY SHOW REGARDS SUR LE MONDE DYNASTIE CRTV DERNIERE	11:00	TAM-TAM WEEK-END ORDY OU LES GRANDES DECOUVERTES FILM: BUSTON REBELLION ROAD RUNNER SHOW DISCO RALLY SOME MOTHER "AVE" EM THE PRESIDENCY REGARDS DE L'EGLISE THE 7.30 NEWS A DIFFERENT WORLD LE JOURNAL MADEMOISELLE ACTUALITE HEBDO									
19:00	LE CAMEROUN EN MARCHÉ FUSION SNOOPS —FIN DES EMISSIONS—	ANTENNE LIBRE FOU FOU FOOT DERRICK —FIN DES EMISSIONS—	ACCORD MAJUSCULE F D L R CRTV LATE NIGHT —FIN DES EMISSIONS—	—FIN DES EMISSIONS—	CHORAL MUSIC —FIN DES EMISSIONS—	12:00	SAMEDI (8/10) —DEBUT DES EMISSIONS— ANTENNE LIBRE SPECIAL JEUNESSE									
20:00	21:00	22:00	23:00	0:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	0:00

2-2-4 Distribution des récepteurs radio et téléviseurs

L'évolution de distribution des récepteurs radio et téléviseurs au cours de ces dernières cinq années est évaluée comme ce qui suit;

(unité: millions)

	1987	1988	1989	1990	1991
Recepteurs radio AM, FM	280	300	320	400	420
Téléviseurs	55	70	75	98	110

(Source: Enquête de la CRTV)

Au Cameroun, on ne fabrique pas de récepteur radio, ni téléviseur. Ils sont tous importés. La plupart des récepteurs radio vendus sont munis de la bande FM. Le prix d'un récepteur radio AM-FM se situe aux environs de 5,000 yens. Comme le revenu annuel par tête est assez élevé au Cameroun, par exemple, le salaire de début d'un fonctionnaire diplômé d'université de la 1^{ère} classe est d'environ 126.000 yens, il est clair que le récepteur radio FM se généralise facilement sans aucun obstacle.

Actuellement une personne sur dix possède un récepteur radio dans les villes, et une sur vingt-cinq dans les campagnes. Les marchés et magasins sont bien approvisionnés en piles électriques utilisées pour les récepteurs radio, qui sont fabriquées au Cameroun.

2-3 Plan d'ajustement structurel économique

2-3-1 Evolution économique depuis 1970

- (1) L'économie camerounaise a enregistré un taux de croissance annuel de l'ordre de 8% de 1970 à 1985. Ce niveau élevé de croissance était assuré par l'accroissement régulier de la production agricole ainsi que par la mise en exploitation du pétrole commencée en 1978. Grâce à l'importance du revenu du pétrole, les investissements ont augmenté de 7% par an, ce qui correspond à 20% de P.N.B. Pendant cette période, les investissements gouvernementaux ont connu une évolution plus importante que celle des investissements des entreprises privées. En effet, le pourcentage des investissements gouvernementaux par rapport au total des investissements a augmenté de 1/5 (à 1979/1980) à 1/3 (à 1980/1981). Parallèlement, les investissements des administrations publiques ont augmenté pour occuper 12,5% de la formation des capitaux en 1982 à 1985.

- (2) Bien que le montant des investissements soit très élevé, le Gouvernement a maintenu le budget en équilibre et épargné une somme importante d'argent auprès des banques locales. D'ailleurs, le bilan du commerce extérieur étant positif, le Gouvernement a formé des réserves de devises étrangères en accumulant une part considérable du revenu du pétrole.

- (3) Les prix des produits d'exportation libellés en dollar et la valeur du dollar ont baissé brusquement depuis 1985. Par exemple, l'indice de prix d'exportation du pétrole a baissé de 65% en 1987 en comparaison de celui de 1985, celui des cacao, café et caoutchouc a baissé respectivement de 24%, 11% et 20%. Et les conditions du commerce extérieur (taux d'échange des produits d'exportation par rapport à ceux d'importation) ont diminué de 47%. Il en résulte que le bilan du commerce extérieur ordinaire en est réduit au déficit et que le taux de croissance est devenu négatif, -3% en 1986/1987, -9% en 1987/1988, -7% en 1988/1989. La réduction du revenu d'exportation et la dispersion des capitaux dues à la baisse du taux d'intérêt ont causé une diminution très grande des réserves de devises étrangères, soit de 128 billions de F CFA (juin 1986) à -147 billions de F CFA (juin 1988). La finance gouvernementale a enregistré pour la

première fois un déficit en 1986/1987. Pour le compenser, le Gouvernement a fait appel à ses économies déposées auprès des banques locales et étrangères pour augmenter des dettes dues à des pays étrangers et pour faire des arriérés aux payments locaux.

- (4) Afin de reprendre l'équilibre financier, le Gouvernement a mis au point un programme de stabilisation financière. D'abord, il a procédé à l'exécution du programme de restriction financière. Il a réduit beaucoup de dépenses extra-budgétaires pour supprimer 34% de dépenses, 48% des investissements, 18% de la dépense ordinaire (blocage des salaires, réduction des subventions, limitation d'achat des matériels etc). L'année suivante, pour introduire un crédit de secours d'IMF, il a diminué les investissements à 1/3 par rapport au niveau habituel en essayant de réduire encore des frais de personnel etc.
- (5) Au cours de ces deux ans, les dépenses gouvernementales ont diminué jusqu'à 60% du niveau habituel. Ce qui s'est traduit par une baisse des investissements gouvernementaux (à part ceux des entreprises publiques) de 12,7% en 1987 par rapport à l'année précédente et de 50,0% en 1988. L'accomplissement de nombreux projets a été différé. D'autre part, l'exportation continuait à diminuer, soit -7,5% en 1987 et -3,8% en 1988. S'est marquée une récession économique importante. Le PIB de tous les secteurs sauf l'agriculture a diminué en 1987 et en 1988, à savoir -2,8% et -8,6% respectivement. L'importation aussi a vu une diminution de 9,8% en 1987 et de 17,8% en 1988.

2-3-2 Plans de développement et politique par secteur

- (1) En général et théoriquement, le développement économique du Cameroun devrait être effectué suivant le 6^{ème} plan quinquennal (1987 à 1991). Cependant, vu la détérioration de l'environnement économique provoqué depuis 1987 plus grave que prévu et par suite de l'établissement de la politique de stabilisation et du plan d'ajustement structurel qu'on a pris comme mesures contre cette détérioration, le cadre macro-économique déterminé par le 6^{ème} plan quinquennal, les stratégies de développement et le plan d'investissements sont devenus inconvenables aux circonstances. En effet, on ne se réfère guère au plan quinquennal lors du choix et de

la détermination d'investissements. On considère "les stratégies de développement et la déclaration de restructuration économique" indiquant l'aperçu de la politique de l'ajustement structurel comme directives du développement et le PIP (Plan d'Investissements Publics) comme plan d'investissements.

(2) Comme le 6^{ème} plan quinquennal a perdu sa signification, il est inévitable de réviser essentiellement la politique par secteur établie dans le cadre de ce plan. Mais en réalité, la politique par secteur couvrant les services de radio et TV n'est pas encore établie jusqu'ici. Par conséquent, il est possible de considérer le plan d'ajustement structurel (et PIP qui est le plan d'investissements dudit plan) comme document présentant le cadre du présent projet, le plan de redressement des établissements publics comme politique du secteur et le Contrat de Performance de la CRTV qui est le plan de redressement de la CRTV pour la politique du secteur subordonné ainsi que le rapport du suivi de son exécution.

(3) Aperçu du plan d'ajustement structurel

1) Le Gouvernement du Cameroun a entamé la préparation du plan d'ajustement structurel depuis le début de 1988 et a organisé un comité des membres de ministères concernés qui sont chargés de son administration et sa mise en exécution, par le concours des IMF, Banque Mondiale, Banque de Développement Africaine. En mai 1989, le Gouvernement Camerounais a annoncé "les stratégies du développement et la déclaration de restructuration économique" déterminant les principes de l'ajustement structurel, dont l'aperçu suivant:

2) Prévision de la croissance

Le Gouvernement vise à accroître l'économie nationale à raison de 3% par an d'ici cinq ans et ce en supposant que la production du pétrole diminue de 10% (ce qui provoque une baisse de 1% du taux de croissance). Les secteurs clefs sont l'agriculture (4% de croissance annuelle) et le secteur industriel (6%). On prévoit que si les conditions du commerce extérieur sont un peu améliorées, le taux de croissance annuel du PIB par tête relevera d'environ 1%. Pour atteindre les objectifs, il est nécessaire

d'exploiter de nouveaux produits d'exportation et de réorganiser l'agriculture et les industries y compris minière. Aussi le Gouvernement doit-il aménager l'environnement des entreprises pour activer les investissements des entreprises privées et augmenter la productivité agricole en changeant les stratégies de développement et de l'exportation. Surtout, il est souhaitable d'exécuter le plan de libéralisation économique et la réforme des institutions afin d'augmenter la productivité et afin de réduire les coûts de fabrication et les prix.

3) Objectifs

- a) Elever le taux de croissance par tête du négatif au positif.
- b) Libéralisation économique par renforcement de la compétitivité et par rationalisation des marchés locaux.
- c) Changer le rôle de l'Etat comme fournisseur des services directs de transport des produits en celui de régulateur des activités des entreprises privées.
- d) Réformer les services publics pour qu'ils servent aux bienfaits des camerounais et à l'amélioration de la productivité (en tenant compte des aspects sociaux de l'ajustement).

4) Politique principale.

- Amélioration de budgétisation et plan des recettes annuelles par l'équilibre et la réforme financiers. Surtout rationalisation de la gestion des salaires, amélioration de la productivité des fonctionnaires et de la gestion, augmentation du rendement des impôts autres que sur le pétrole.
- Rétablissement et réforme des entreprises publiques.
- Réorganisation des banques et politiques financières et monétaires.
- Rétablissement financier des organismes de marketing des café, cacao et coton, libéralisation du commerce extérieur desdits produits, exécution des plans d'augmentation de la production

alimentaire et activation de l'exportation de nouveaux produits.

- Optimisation du taux de protection du commerce extérieur effectif et contrôle du commerce extérieur en réduisant les coûts par la libéralisation du commerce local.
- Stimulation de la production et de l'exploitation du pétrole.
- Révision des politiques de la santé et de l'éducation. Surtout développement des ressources humaines en accordant de l'importance à l'enseignement primaire.
- Etablissement du programme d'actions spéciales pour réduire les coûts sociaux de l'ajustement structurel.

5) Financement d'ajustement structurel (SAL) de la Banque Mondiale

En tenant compte de l'avancement du programme de stabilisation et de "la déclaration de restructuration économique et les stratégies de développement", la Banque Mondiale a décidé un financement (SAL) du montant total de 150 millions de dollars en juillet 1989. Et il a été fixé de financer ce montant en divisant en trois tranches (1^{ère} tranche just après l'entrée en vigueur, 2^{ème} après le 31.03.1990 et 3^{ème} après le 31.12.1990). En ce temps là, il était prévu des financements de collaboration de la Banque de Développement Africaine, de la France etc. dont le montant est presque le même que celui de la Banque Mondiale.

2-3-3 Politiques concrètes de l'ajustement structurel relatives au Projet

(1) Programme d'investissements des administrations publiques

- 1) Pour continuer à maintenir les politiques de restriction financière, le Gouvernement doit augmenter le revenu des impôts et gérer rigoureusement les dépenses sans sacrifier excessivement la croissance économique. Il y a lieu de corriger des inconvénients, par exemple; la dépense d'investissements n'est pas planifiée suivant la prévision de l'évolution des paramètres macroéconomiques. La répartition des investissements aux secteurs est déterminée sans base objective, surtout lors de la réduction des dépenses. On fait peu de cas d'évaluations et de suivi des projets. Les formalités d'approvisionnement sont obscures et lourdes. Voilà des inconvénients à corriger. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, il est nécessaire de

contrôler les frais de personnel. Quant aux dépenses à part les frais de personnel, il faut bien les planifier, car le Gouvernement les a beaucoup diminuées ces dernières années de façon à ce que la maintenance des infrastructures principales et les services pour les secteurs sociaux sont détériorés et la croissance de l'économie future est considérée comme aléatoire.

2) Comme un des remèdes contre les problèmes ci-dessus mentionnés, le Gouvernement étudie la prévision de l'évolution macro-économique, établit le programme d'investissements publics (PIP, à réviser chaque année) pour planifier les investissements provenant de toutes les ressources de fonds y compris les aides étrangères. Et il organise le système de suivi de l'avancement d'exécution des projets en cours effectués par ledit PIP dont le suivi s'effectue trimestriellement. On commence les PIP par les projets que le Gouvernement exécute directement. Dans le futur, le PIP couvrira aussi les investissements faits par les entreprises publiques (surtout ceux pour les dettes garanties par le Gouvernement). A partir du budget de 1989/1990, le programme de la première année sera attaché en annexe de documents de la loi de finance de l'exercice. L'enveloppe budgétaire est d'abord fixée à 200 milliards de F CFA chaque année (800 milliard de F CFA en tout pour 4 ans, 20% du fonds domestique). Il est souhaité que le défaut d'investissements dû à la limitation des investissements publics sera couvert par les effets apportés par la rénovation et l'activation des entreprises publiques. D'autre part, il faut avoir 450 milliards de F CFA pour la liquidation des arriérés du Gouvernement et 275 milliards de F CFA pour la réorganisation des banques et entreprises publiques.

3) Les projets en cours seront revus suivant les critères ci-dessous énumérés.

- Priorité accordée au maintien des capitaux existants.
- Projets en cours qui sont considérablement avancés et liés de préférence au socioéconomique.
- Projets conformes aux directives gouvernementales et à la politique du secteur.
- Projets qui sont les plus rentables.

- Projets possibles à transférer aux entreprises privées ou aux corps municipaux.
- 4) On doit faire l'évaluation économique des projets dont le montant est plus de 500 millions de F CFA et tenir compte du coût d'exploitation lors du choix des projets, s'il est convenable ou non.
- On constitue une unité pour l'informatisation des données et documents des projets. D'ailleurs, l'état d'avancement d'exécution des projets est rigoureusement suivi.
- 5) On améliore les formalités d'approvisionnement par normalisation et formation du personnel.
- (2) Programme de redressement des entreprises publiques
- 1) Créer un comité de redressement des entreprises publiques et y assigner les tâches suivantes;
- Classer les entreprises publiques en trois catégories, à savoir, organisations placées sous le contrôle du Gouvernement, celles privatisées et celles faisant l'objet de liquidation.
 - Etablir les politiques macroéconomiques et rénover les institutions concernées pour le redressement des entreprises publiques.
 - Proposition d'une politique d'acquisition des actions par le Gouvernement.
 - Analyse des privilèges des entreprises publiques tels que monopole et proposition des mesures nécessaires.
- 2) Il faut établir le programme de redressement des entreprises publiques en tenant compte des points suivants;
- Activation des concurrences et diminution des monopoles.
 - Garantie des autonomies maximales. Cependant, pour les décisions financières (investissements, recrutement, augmentation de capital, endettement etc), il faut en obtenir l'autorisation de l'autorité concernée.
 - Révision de l'administration.
 - Négociations sur les dettes garanties par le Gouvernement.

- Les entreprises publiques placées sous le contrôle du Gouvernement doivent passer le Contrat de Performances avec le Gouvernement. Ce contrat prescrit les tâches (y compris les objectifs) de deux parties. Effectivement, on y détermine le plan d'exécution des travaux comprenant la finance, l'investissement, l'administration financière et technique, la gestion du personnel, l'organisation etc ainsi que le calendrier d'exécution. Les tâches gouvernementales sont; par exemple, liquidation des arriérés, augmentation de capital, paiement pour les services dont le Gouvernement bénéficie. Et le côté d'entreprise s'engage aux rationalisation administrative, rétablissement financier, décision des prix, plan de recrutement et mutation etc. Par exemple;
- Mesures de compensation pour minimiser les influences sociales de réorganisation des entreprises publiques.
- Suppression des monopoles et exonération des impôts etc pour minimiser le transfert du fonds du Gouvernement.
- Budgétisation du fonds pour les arriérés de l'Etat dus aux entreprises, les arriérés des entreprises dus à d'autres entreprises privées et pour le paiement des subventions et de gratification de retraite.

3) Le suivi de l'exécution du Contrat de Performance de chaque entreprise est dévolu à un organe dénommé le Comité de Suivi. Ce dernier sera représenté par: Ministère du Plan, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère des Finances, Directeur Général de l'Entreprise et de la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation. Les personnes juridiques et individus peuvent participer à la réunion, si le Comité le considère nécessaire.

4) Les principes du redressement des entreprises publiques sont les suivants;

- Prise en considération des dettes et fonds d'administration de l'entreprise.
- Arriérés et dettes domestiques et extérieurs.
- Acceptation des dettes à long et moyen termes par le Gouvernement (à négocier selon le cas).

- Réalisation de la réhabilitation technique avec le minimum du programme d'investissements.

2-3-4 Suivi d'exécution du plan d'ajustement structurel

(1) SAL

Le financement d'ajustement structurel de la Banque Mondiale se fait en trois tranches. La première tranche a été payée en décembre 1989 et la deuxième en février 1991. Mais la troisième est en suspension à cause du retard de la réforme administrative. Le Gouvernement a donc donné à la Banque Mondiale une promesse d'activer la réforme administrative et lui a demandé de différer le délais de paiement de la troisième tranche.

(2) PIP (Plan d'Investissements Publics)

Le PIP n'est pas encore arrivé à l'étape opérationnelle. La politique du secteur qui sera la base de référence n'est pas encore établie. L'unification des investissements des entreprises publiques n'est pas achevée, son planification non plus. Et on a dû réduire le montant du PIP à 600 milliards de F CFA à cause du retard dans l'exécution et du manque de fonds et on envisage à le réduire encore.

(3) Redressement des entreprises publiques

Pour l'instant, 161 entreprises sont sur la liste. Pour 87 sociétés parmi 161, on en a terminé l'enquête ou bien donné une décision quelconque. Parmi 63 entreprises non financières, on trouve 28 sociétés en redressement, 17 privatisées, 21 liquidées et 2 fusionnées. En ce qui concerne la passation du Contrat de Performances, seulement 22 sociétés parmi 28 entreprises placées sous le contrôle gouvernemental l'ont signé et les autres ne sont pas arrivées à le conclure à cause des problèmes financiers dus aux circonstances compliquées des dettes et arriérés. Le Gouvernement se trouve devant la difficulté de rassembler les fonds nécessaires au redressement des entreprises publiques, et ceci dû à la situation difficile de l'administration financière gouvernementale. Il existait un écart de 35 milliards de F CFA en 1990/1991 dont le Gouvernement a déboursé seulement 9 milliards de F CFA. D'autre part, le paiement des fonds étrangers prévu est beaucoup retardé. Malgré que la diminution des dépenses (notamment la diminution des

frais de personnel) soit effectuée auprès de nombreuses entreprises et dans de telles circonstances, on doit s'efforcer encore plus.

(4) Secteur de radio et télévision

1) Libéralisation de la diffusion

a) Les presse et impression sont libéralisées par la promulgation de la loi No 90 50 concernant la liberté de communication sociale datée du 19 décembre 1990. L'aperçu des prescriptions concernant la diffusion de ladite loi est suivant;

Les affaires de diffusion sont libéralisées. Toutefois, il faut obtenir une licence pour organiser une entreprise de diffusion. Le contenu de la licence d'entreprise privée sera stipulé à part suivant la proposition du Comité National de Communication. Les directeurs de l'entreprise de diffusion doivent habiter au Cameroun. Le Gouvernement peut créer la redevance pour l'entreprise de diffusion publique. Une part des heures de diffusion sont attribuées aux partis politiques.

b) Par suite de la promulgation de ladite loi, une dizaine de journaux ont été nouvellement fondés. L'entreprise de diffusion privée, quant à elle, n'existe pas encore car les règles y relatives ne sont pas encore déterminées. C'est-à-dire, la CRTV maintient toujours le monopole dans ce secteur.

2) CRTV

Le Contrat de Performances a été signé le 1^{er} janvier 1990 entre le Directeur Général de la CRTV et le Gouvernement. Le Contrat de Performances de la CRTV est conclu pour une période de cinq ans à compter du décembre 1989 et couvre les exercices des 1989/1990, 1990/1991, 1991/1992, 1992/1993 et 1993/1994.

a) La CRTV essaie de maintenir et si possible d'accroître le nombre d'heures de diffusion ainsi que d'améliorer la qualité des émissions.

Principaux axes d'intervention sont;

- Maintien à leur niveau actuel, puis développement progressif jusqu'à l'optimum, du nombre d'heures d'émission ainsi que des taux de couverture.
- Accroissement des recettes provenant de la vente des produits CRTV.
- Adéquation des investissements et des effectifs aux objectifs retenus et aux ressources disponibles.
- Amélioration de l'ensemble des systèmes de gestion.
- Meilleure utilisation des équipements et installations disponibles.
- Amélioration de la qualité du produit.

b) Objectifs financiers

La CRTV devient un établissement public autonome dont les ressources principales sont des redevances CRTV, recettes publicitaires et autres recettes (principalement vente des produits). C'est-à-dire, en dépendant desdites ressources, la CRTV exécute le paiement des frais ordinaires, l'investissement et la liquidation des arriérés.

Le tableau 2-3-1 montre le revenu objectif et le résultat de l'exercice 1989/1990.

Tableau 2-3-1 Revenu de l'exercice 1989/90

(Unité: million de F CFA)

Objectif et résultat Ressources et subventions	Revenu objectif	Revenu réalisé	Ecart
1. Ressources	2.200	2.336	+ 136
(Recettes publicitaires)	650	1.018	+ 368
Redevance CRTV	1.500	1.200	- 300
(Autres recettes commerciales)	50	118	+ 68
2. Subventions	4.819	2.798	- 2.021
(Montant des salaires)	1.519	1.498	- 21
des agents de l'Etat			
Programme d'investissement	500	500	0
Publics (PIB)			
Subvention de fonctionnement	800	800	0
(Subvention complémentaire)	2.000	0	- 2.000
Total	7.019	5.134	- 1.885

(Source: Rapport de l'exécution du Contrat de Performances de la CRTV, 1989/1990)

c) Engagements du Gouvernement

Le Gouvernement apporte à la CRTV l'avance nécessaire au paiement des indemnités de licenciement du personnel. Il accorde à la CRTV une subvention complémentaire pour assurer la transition de la 1^{ère} année et des 4 années suivantes (le montant de subvention diminue annuellement). Concernant l'investissement, le Gouvernement n'impose pas à la CRTV des investissements non urgents ou dont la rentabilité économique n'est pas satisfaisante, et qui déséquilibreraient sa situation financière. Aussi contrôle-t-il que les investissements soient définis dans le cadre de programmes identifiant la nature et le dimensionnement optimum.

d) Engagements de la CRTV

- La CRTV établie un inventaire physique de ses investissements et de ses stocks avant le 30 juin 1991.
- Elle réexamine son schéma organisationnel et informatique.
- Elle améliore les systèmes de gestion comptable et de gestion du personnel.
- Elle développe un système lui permettant d'optimiser la gestion de ses moyens de production.
- Elle met en œuvre une gestion efficace des contrats de publicité et de ceux relatifs à d'autres produits.
- Elle limite la progression globale annuelle de la masse salariale et de frais de personnel en dehors de toutes autres augmentations générales de salaires qui pourraient être décrétées par le Gouvernement.
- Elle développe les actions de formation et de perfectionnement de ses agents.
- Elle poursuit et mène à bien ses actions relatives à la réévaluation du personnel aux fins de ne retenir que le personnel formé, compétent et indispensable.
- Elle ne prend en considération que les investissements urgents ou ceux dont la rentabilité économique est satisfaisante, et qui n'entraîneront pas un déséquilibre financier.

e) Suivi du Contrat

Le suivi de l'exécution du Contrat de Performance est dévolu à un organe dénommé le Comité de Suivi et est effectué par le moyen de réunions semestrielles.

Le Comité de Suivi est composé de représentants suivants;

- Ministère de l'Information et de la Culture
- Ministère des Finances
- Ministère du Développement Industriel et Commercial
- CRTV

Le rapport annuel soumis au Comité de Suivi est transmis aux bailleurs de fonds concernés qui en feront la demande. Ces bailleurs de fonds pourront à leur initiatives être invités à participer aux réunions dudit Comité.

2-3-5 Implication du Projet

(1) PIP

Comme on l'a mentionné dans l'article (2) PIP de 2-3-4 suivi d'exécution du plan d'ajustement structurel, le PIP n'est pas arrivé à couvrir les investissements des entreprises publiques. Le Projet ne fait essentiellement pas l'objet direct du contrôle du PIP. A cet effet, au rapport de revue de PIP de la Banque Mondiale, juin 1990, on lit que;

- (a) il faut accorder une première priorité à inscrire les investissements des entreprises publiques dans le PIP 1990/1991 à 1993/1994,
- (b) prêter attention aux investissements gouvernementaux ainsi qu'aux ceux des entreprises publiques.

Pour ce faire, les autorités concernées, le Ministère du Plan et la DGTC doivent diriger pour que les bénéfices et coûts des projets principaux soient correctement analysés et les projets soient choisis en faveur de la nation, mais non pas en faveur de l'entreprise concernée.

Ces actions ne sont pas encore prises. Tout de même, il est clair que les projets relatifs à la CRTV faisant l'objet du contrôle mentionné dans l'article (b) seront inclus dans le PIP et les formalités de PIP écrites ci-avant seront appliquées au présent projet. A cet effet, il est important d'indiquer que le Projet soit conforme aux critères de choix d'investissements du PIP.

D'ailleurs, on trouve dans le rapport de revue du PIP le tableau 2-3-2 suivant concernant le programme d'investissements des principales entreprises publiques. Et le programme de la CRTV n'est pas conforme au programme d'investissements décrit dans le Contrat de Performances ainsi qu'au tableau 2-3-2. Il s'ensuit qu'on doit envisager à réviser ces points avec les autorités concernées.

Tableau 2-3-2 Plans d'investissements des principaux établissements publics

(Unité: milliard de F CFA)

Raison sociale	Affaires principales	1990/91	1991/92	1992/93
SONEL	Electricité	19,8	26,1	38,6
SNEC	Eau	3,5	3,1	2,4
SOTUC	Transports urbains	2,0	7,4	1,6
REGIFERCAM	Chemin de fer	6,1	6,0	5,3
CRTV	Radio et TV	3,0	0,8	0,8
ONCPB	Marchés agricoles	1,0	5,0	8,0
SOCAPALM	Fermes/huile de palme	2,5	0,9	1,2
HEVECAM	Fermes/caoutchouc	1,3	1,6	1,5
CDC	Autres fermes	2,1	1,5	1,1
SOPECAM		0,8	0,7	0,2
13 autres établissements publics		20,2	20,0	25,0
Total		62,1	73,1	85,6

(2) Contrat de Performances

A l'heure actuelle où les projets de la CRTV ne sont pas couverts par le PIP, on considère que le critère le plus important pour l'examen du présent projet est sa conformité au contenu du Contrat de Performances. Effectivement, il s'agit de deux rubriques suivantes;

- Il doit être inscrit dans le programme d'investissements de la CRTV.
- Il doit présenter un caractère d'urgence ou bien il est économiquement rentable, et il ne doit pas déséquilibrer sa situation financière (c'est-à-dire, le coût récurrent et la charge locale sont peu importants.).

Concernant la première rubrique, il est nécessaire de mettre à jour le programme d'investissements du Contrat de Performances de la CRTV suivant le résultat du présent rapport d'étude.

Tableau 2-3-3 Dépense de l'exercice 1989/90

(Unité: million de F CFA)

Dépense	Objectif et résultat	Dépense prévue	Résultat de dépense	Ecart
1. Fonctionnement		5.030	4.800	- 230
{ Salaires		2.400	3.100	+ 710
Fonctionnement des services		2.000	859	1.141
Autres dépenses de fonctionnement: droits d'auteurs, cachets et piges etc		400	265	- 135
Charges locatives		110	336	+ 226
Bourses et stages		20	150	+ 130
Entretien des bâtiments		60	80	+ 20
Etudes		40	0	- 40
2. Investissements		979	716	- 263
{ Climatisation du Poste National		200	200	0
Climatisation des Stations Provinciales		—	1,5	+ 1,5
Etanchéité du Poste National et des Stations Provinciales		—	2,5	+ 2,5
Aménagement de la Station TV de MVO-MEKKA		80	0	- 80
Table de montages (10) et de duplication (02)		85	25	- 60
Unités de reportages (10)		72	59	- 13
Réhabilitation des stations en arrêt		50	9	- 41
Station Radio Ebolowa		100	100	0
Achat de matériel et mobilier de bureau		42	21	- 21
FM Stations Provinciales		—	0	0
Stock matériel et pièces de rechange		350	298	- 52
3. Arriérés		1.010	0	- 1.010
{ Fournisseurs locaux		100	0	- 100
Fournisseurs étrangers		500	0	- 500
Impôts et taxes CNPS, Crédit Foncier		—	0	0
Utilisation des Oeuvres de l'Esprit		150	0	- 150
Entreprises publiques		260	0	- 280
Total		7.019	5.515	- 1.505

(Source: Rapport de l'exécution du Contrat de Performances de la CRTV, 1989/1990)

(3) Rapport de l'UNCTAD

En réponse à la demande du Gouvernement du Cameroun, l'UNCTAD a établi en novembre 1990 le rapport de la "STRATEGIE NATIONALE POUR LA PREPARATION DU PROGRAMME DE LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE, RAPPORT DU COMITE NATIONAL DE COORDINATION, NOV. 1990". Ce rapport, ayant fait le tri des projets prioritaires des secteurs de transport, tourisme et communications, a été approuvé par le Gouvernement du Cameroun. La position de ce rapport au regard du tri des investissements n'est pas claire. Mais, c'est une preuve indirecte que le Gouvernement accorde la priorité aux projets ainsi choisis. Il est à remarquer que le présent projet est programmé comme projet 1990/1993, ACHAT D'EMETTEURS FM. (Voir le tableau 2-3-4.)

Tableau 2-3-4 Secteur de Radio-télévision

Nom de projet	Montant (M de F CFA)	Ressources	Période de paiement
Mesures des ondes porteuses de la CRTV	250	Intérieur	1991/1993
Achat des émetteurs FM	2.100	Intérieur Extérieur	1990/1993
Achat des émetteurs TV	1.000	Intérieur Extérieur	1990/2000
Achat des équipements de télécommunication	550	Intérieur Extérieur	1991/1996
Achat des émetteurs PO pour diffusion internationale	1.000	Intérieur Extérieur	1991/1996

(Source: STRATEGIE NATIONALE POUR LA PREPARATION DU PROGRAMME DE LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE.)

2-4 Arrière-plan et contenu de la Demande

2-4-1 Arrière-plan

Le Cameroun accorde de l'importance aux services de radiodiffusion qui jouent un rôle très important pour l'intégration nationale et le développement socio-économique. Mais la plupart des équipements d'émission AM, avec lesquels on a commencé la radiodiffusion en 1941, sont vétustes et ont déjà accompli leur mission. Le Gouvernement Camerounais et la CRTV sont obligés de faire une extension du réseau de radiodiffusion.

Dans ce contexte, la CRTV a établi le plan d'installation des émetteurs FM dans 10 provinces pour l'extension complète du réseau de radiodiffusion FM et a accompli l'installation des émetteurs FM à quatre chefs-lieux, Yaoundé, Ebolowa, Ngaoundere et Maroua. Le Gouvernement du Cameroun a demandé au Gouvernement du Japon une coopération financière non-remboursable du Japon afin de les installer pour le reste des provinces (5 chefs-lieux et 6 provinces), à savoir, Douala (la station de Douala couvre aussi la zone de Buea), Bafoussam, Garoua, Bamenda, Bertoua et Buea.

2-4-2 Contenu de la Demande

Le contenu de la Demande consiste en fourniture, installation et mise au point des émetteurs FM, systèmes d'antenne, appareils de mesure et d'entretien, pièces de rechange, matériels de travaux d'installation etc pour les cinq stations énumérées ci-dessus.

Nom de station	Emetteurs FM	Antenne FM	Pièces de rechange, appareils de mesure
Douala	3 unités	1 unité	1 unité
Bafoussam	2 unités	1 unité	1 unité
Garoua	2 unités	1 unité	1 unité
Bamenda	2 unités	1 unité	1 unité
Bertoua	2 unités	1 unité	1 unité

CHAPITRE 3 CONTENU DU PROJET

CHAPITRE 3 CONTENU DU PROJET

3-1 Objectifs du Projet

Ayant acquis son indépendance en 1961, le Cameroun a donné la priorité à l'extension du réseau de radiodiffusion dans le cadre du 6^{ème} plan quinquennal de développement socio-économique et culturel en accordant de l'importance à la radiodiffusion qui joue un rôle très important pour avancer le développement socio-économique. En effet, le Gouvernement considère qu'il est nécessaire d'installer les émetteurs FM en vue d'une meilleure couverture du pays pour répondre au souhait des camerounais, et ceci accentué du fait que l'exploitation expérimentale de la radiodiffusion FM commencée dans le 4^{ème} plan de développement national a donné satisfaction sur tous les plans.

Dans ce contexte, la CRTV a établi le plan de l'extension du réseau de radiodiffusion FM à l'échelle nationale et ce en tenant compte d'un bon résultat des émissions FM expérimentales, des avantages techniques et financiers du système de FM. Et la CRTV a déjà installé les émetteurs FM aux 4 chefs-lieux de provinces.

Cependant, à cause de la récession économique inattendue enregistrée depuis 1985, le Gouvernement Camerounais a envisagé et pris de diverses mesures, par exemple, la restructuration des entreprises d'Etat, politique de retranchement des investissements publics. La CRTV, quant à elle, doit procéder à la mutation de service d'Etat à celui d'un établissement public autonome et d'accepter une diminution des subventions du Gouvernement. Il lui est indispensable d'accomplir l'extension du réseau de radiodiffusion FM pour les services national et provincial en vue d'une meilleure couverture du pays. Le Projet consiste donc à compléter cette extension en aménageant les équipements d'émission FM pour six (06) chefs-lieux, Douala, Bafoussam, Garoua, Bamenda, Bertoua et Buea dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

3-2 Etude sur le contenu du Projet

3-2-1 Faisabilité et nécessité de l'exécution du Projet

La République du Cameroun est un jeune pays, car le Cameroun a acquis son indépendance en 1960 après avoir passé une période sous la tutelle de la Grande Bretagne et de la France. Etant composé de plus de 200 ethnies dont chacune a sa propre histoire et ses cultures différentes des autres, le Cameroun a déployé tous ses efforts pour l'unification du pays en adoptant le français et l'anglais comme langues officielles et communes. Le taux de scolarité des écoliers primaires et secondaires est relativement élevé, soit 73%, tandis que le taux d'analphabétisme des personnes à l'âge plus de 11 ans est estimé à 40%. Dans cette optique, le Gouvernement Camerounais s'efforce d'élever le niveau d'instruction de l'ensemble de la population, surtout pour amélioration de l'enseignement maternel et primaire et pour le développement de système d'éducation au milieu rural. La radiodiffusion est un des outils les plus efficaces pour ce faire.

Pour se tirer des embarras économiques, le Cameroun doit avant tout développer l'agriculture, base de son économie, en réunissant les forces vives de la nation, notamment les agriculteurs, et aussi par la sensibilisation de la population sur l'importance du plan de développement économique national. Et on compte beaucoup sur l'extension du réseau de radiodiffusion couvrant tout le pays pour élever le niveau culturel et éducatif de la population.

La CRTV envisage d'établir un réseau de radiodiffusion à deux services, un service national diffusé en langues officielles sur des actualités importantes domestiques et étrangères et des informations économiques et culturelles etc, un autre provincial diffusé en langues nationales sur des informations provinciales. Les auditeurs peuvent les écouter au choix.

On peut constater qu'il est approprié d'adapter le système de FM pour l'extension du réseau de radiodiffusion afin d'éviter des parasites et afin de ne pas brouiller les émissions des autres pays. Car il se provoque souvent des parasites pendant la nuit en Europe et en Afrique où il y a de nombreux pays limitrophes. D'autre part, il est à noter que si l'on doit utiliser le système PO ou MO, il faut avoir un grand terrain et construire de nouveaux bâtiments, tours et installations périphériques.

Par contre, dans le présent projet, on peut installer les émetteurs FM dans les stations TV existantes qui ont été construites pour les y installer éventuellement. Il en résulte que les frais assignés au côté camerounais sont peu importants.

Il est prévu que la réalisation du Projet relève le taux de couverture de 40% à 75% qui correspond à 4,03 millions de nouveaux auditeurs. Du fait que le pourcentage des programmes éducatifs et culturels est de 50% (dont 30% est de l'éducation), il contribue beaucoup à élever le niveau éducatif et culturel de la population.

3-2-2 Etude sur la planification d'exécution et d'exploitation

Dans les stations provinciales, les programmes sont à l'heure actuelle composés à 80% d'émissions locales et à 20% d'émission en relais de Yaoundé, et sont diffusés en PO ou en MO. Autrement dit, 80% des programmes de service national ne sont pas diffusés aux auditeurs régionaux. Mais après avoir achevé l'aménagement du réseau FM par le Projet, on pourra écouter les deux programmes au choix.

Une fois l'extension du réseau de radiodiffusion FM achevée, rien n'empêche d'envisager d'arrêter les services de radiodiffusion PO et MO. Au point de vue de la gestion totale et de la difficulté d'approvisionnement en leurs pièces de rechange, il est pertinent de supprimer les services PO et MO. Par la suite, on peut faire une mutation du personnel qui en était chargé et une réduction des frais d'électricité, d'entretien etc.

Actuellement chaque station TV est exploitée avec 4 à 5 personnes et un ingénieur. Ces personnes peuvent continuer à exploiter les équipements TV en plus des émetteurs FM nouvellement installés, c'est-à-dire sans augmenter le nombre du personnel. En effet, il y a des stations où le personnel composé d'un ingénieur et de 4 techniciens exploite à la fois les équipements TV et FM, à savoir, Yaoundé, Ebolowa, Ngaundere et Maroua.

En matière de production des programmes, si le contenu demeure inchangé, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre d'effectif. Le personnel actuel peut répondre même à un changement léger des travaux de production et arrangement des programmes.

L'installation de nouveaux émetteurs FM ne nécessite qu'une légère augmentation des frais d'exploitation due à la consommation en électricité, soit environ 68 millions de F CFA par an pour cinq stations. D'autre part, si l'on arrête les services PO et MO, cela fait compensation.

3-2-3 Relation et doublage avec d'autres projets ou aides similaires

Les installations de la diffusion TV ont été construites par le concours des aides de l'Allemagne et de la France. Les émetteurs TV ont été installés par la Société française THOMSON et les émetteurs FM de la Société allemande RODENSCHWARZ sont utilisés. Au centre de formation, de nombreux stages ont été effectués depuis 1983 par les enseignants nombreux de la France et de l'Allemagne, soit à titre gracieux, soit onéreux.

En ce qui concerne l'extension du réseau de radiodiffusion, le Gouvernement Camerounais a demandé seulement au Gouvernement Japonais une coopération financière non-remboursable pour la fourniture des équipements. Il n'y a donc pas de doublage.

D'ailleurs, il est prévu que les programmes éducatifs et les équipements de production de programmes (équipements de montage et appareils vidéo etc) seront fournis à la CRTV dans le cadre d'un projet de coopération culturelle financière non-remboursable du Japon de l'exercice 1991.

3-2-4 Elements du système faisant l'objet

Le Projet consiste à faire une extension du réseau de radiodiffusion au moyen des ondes de modulation de fréquence. Les éléments principaux du système faisant l'objet sont; émetteurs FM, antennes FM, régulateurs de tension, appareils de mesure etc.

Avec l'installation des émetteurs FM de 10 kw aux cinq chefs-lieux de province, le taux de couverture passe de 40% à 75%. Si la puissance était moins de 10 kw, elle ne pourrait pas assurer cette augmentation. Et si l'on souhaite relever le taux de couverture au dessus de 75%, il serait plus économique de construire des stations de petite puissance que d'installer des émetteurs FM de puissance plus élevée. En conclusion, l'installation des émetteurs FM de 10 kw est la plus appropriée pour

relever le taux de couverture de l'ordre de 75% au point de vue de rentabilité.

Les émetteurs doivent être équipés des tubes d'émission fiables. Et concernant les émetteurs de réserve utilisés en cas de panne d'un des émetteurs de deux services national et provincial à fréquences différentes, ils seront du type 5 kw à semi-conducteurs (durée de vie élevée) et à fréquences variables. On fournira des pièces et des tubes de rechange pour ces émetteurs.

Chaque antenne doit avoir son diagramme de rayonnement propre selon la configuration de la zone, par exemple, directivités permettant de ne pas brouiller les émissions d'autres pays limitrophes aux stations de Bamenda et Garoua.

Pour assurer l'entretien de ces équipements d'émission, on fournira des appareils d'entretien à chaque station sauf ceux qui sont peu fréquentabilisés et qui seront fournis à la station de Yaoundé pour l'usage commun.

Le réseau de ligne audio entre chaque station et la station de Yaoundé est déjà installé, tandis que celui entre chaque station et le studio ne l'est pas encore. Ce dernier sera complété par la CRTV.

3-3 Aperçu du projet

3-3-1 Maître d'œuvre et régime d'exploitation

Le maître d'œuvre du Projet est la Cameroon Radio Television (CRTV). La CRTV a organisé un comité pour établir le plan à long terme de l'extension du réseau de radiodiffusion FM et a assigné à la Direction Technique de la CRTV la mise à exécution du plan.

D'après de diverses études sur les stations d'émission TV où l'on installera les émetteurs FM dans le cadre du présent projet, il a été constaté que l'organisation de chaque station est faite de façon à ce que le personnel fait de son mieux pour l'exploitation des équipements actuels et la gestion des pièces de rechange. Leur méthode de travail est correcte. D'autre part, le bâtiment de chaque station est construit de l'espace en prévision d'une extension future du réseau de radiodiffusion FM. Il est doté des facilités et utilités suffisantes y compris la capacité d'alimentation en électricité pour la mise en installation de nouveaux émetteurs FM. Il est clair que la CRTV est administrée en prenant en considération les plans de développement à long terme.

Il importe de souligner ici que le niveau du personnel de la Direction Technique est assez élevé, d'autre part elle s'efforce encore de former et de recycler son personnel. Au point de vue de leur volonté d'amélioration de la qualité, du niveau technique, de l'habileté de la gestion etc, la CRTV d'assurer le rôle de maître d'œuvre du Projet.

3-3-2 Plan d'entreprise

Le Projet vise à faire une extension du réseau de radiodiffusion FM en couvrant tout le pays par deux sortes des programmes simultanées, à savoir, le service national et le service provincial. A l'heure actuelle, dans les régions où il n'y a pas de radiodiffusion FM, les programmes principalement provinciaux est capable à 80% sont diffusés sur deux ondes PO et MO. Mais après la réalisation du Projet, le réseau de radiodiffusion sera complété avec deux FM de 10 kw à chaque région. Les auditeurs pourront donc en choisir un et l'écouter en bon état.

Le résultat qu'on peut prévoir satisfait les objectifs visés dans le Contrat de Performances de la CRTV signé entre la CRTV et le Gouvernement, c'est-à-dire, le Projet permettra d'améliorer la qualité des services, de relever le taux de couverture et d'augmenter le nombre d'heures d'émission. Il permettra également d'attendre une augmentation des

redevances CRTV et recettes publicitaires qui contribuera à améliorer l'état financier.

3-3-3 Relief et situation des sites

(1) Station de Douala de la Province du Littoral

1) Province du Littoral (chef-lieu: Douala)

La Province du Littoral couvre une superficie de 21.500 km². Le relief se compose de trois ensembles qui s'étagent entre la plaine au sud, les plateaux et les montagnes au nord (Monts Koupé: 2.050 m, Manengouba: 2.400 m, Nlonako: 1.800 m).

La Province du Littoral a un climat de type tropical. Le maximum des précipitations se situe en juillet et en août. La présence du Mont Cameroun explique la formation des puissants nuages qui déversent sur Douala de fortes précipitations de l'ordre de 4.000 mm par an.

Lors du recensement général en 1986, la Province du Littoral a compté 1.352.833 habitants (dont 80% d'urbains) et le chef-lieu, Douala a compté 834.471 habitants, soit 61,7% de la population totale de la Province du Littoral.

Dans cette province sont parlés premièrement le français, ensuite l'anglais et les langues nationales. Les gens sont chrétiens (protestants) pour la plupart.

Douala est le plus grand port de commerce du Cameroun et un centre industriel et commercial très important. Le secteur secondaire a une place importante dans la Province: près de 70% des activités industrielles du pays sont concentrées dans le Littoral. Egalement les services sont très développés.

Le développement de la Province du Littoral est en grande partie tributaire de celui de la métropole de Douala.

La distribution des récepteurs radio est estimée à 650.000 en 1990 dans la Province du Littoral.

2) Station de Douala

La station de Douala est située à 15 km au nord-est de la ville de Douala. La route entre le port de Douala et la station de Douala est bitumée.

La situation de l'installation de la station de Douala est la suivante;

Bâtiment : maison sans étage en béton à superficie de 444 m².
Espace pour mise en place de l'émetteur FM
: largement suffisant pour son installation à côté
de l'émetteur TV

Tour d'antenne
: tour en treillis triangulaires maintenue par des
haubans. (200 m)

Espace pour montage d'une antenne FM
: espace disponible à la hauteur de 160 m à 175 m de
la tour.

Energie électrique
: 130 kVA

Capacité du transformateur
: 160 kVA

Tension nominale
: 220V/380V triphasé à 4 fils à 50 Hz

Groupe électrogène
: 1 unité de 100 kVA

Route d'accès
: route bitumée

(2) Station de Bafoussam de la Province de l'Ouest

1) Province de l'Ouest (chef-lieu: Bafoussam)

La Province de l'Ouest est la plus petite de toutes les provinces du Cameroun à superficie de 13.890 km². Elle est caractérisée par trois zones de relief; des plaines situées entre 500 et 800 m d'altitude, des plateaux (800 à 1.500 m) et des chaînes montagneuses dépassant 1.500 m.

Le climat est de type tropical avec une grande saison des pluies (de mars à novembre) et une saison sèche, tempéré du fait de l'altitude. La température moyenne est de l'ordre de 22°C.

La Province de l'Ouest a compté 1.339.791 habitants lors du recensement général fait en 1986 et occupe la 3^{ème} position au Cameroun. Le chef-lieu, Bafoussam a compté 202.193 habitants en 1986, soit 15% de la population totale de la Province de l'Ouest. Dans cette province sont parlés premièrement l'anglais, ensuite le français et les langues nationales. Les habitants sont pour la plupart chrétiens.

Le climat est très tempéré et propre à l'agriculture de telle façon qu'on l'appelle "grenier du Cameroun". Les cultures vivrières sont variées: maïs, bananes, café, cacao, légumes, racines potagères etc. Etant proche de Yaoundé (la capitale) et de Douala (grande ville économique), dans un rayon d'environ 300 km, il est souhaité que cette région joue toujours un rôle important dans la fourniture des vivres pour tout le pays.

La distribution des récepteurs radio est estimée à 573.000 en 1990 dans la Province de l'Ouest.

2) Station de Bafoussam

La station de Bafoussam se trouve au sommet d'une colline située au sud de Bafoussam. La route nationale No.5 relie la station au port de Douala entre lesquels il est possible de transporter des marchandises par camion à poids lourd en 6 heures malgré qu'il doive passer un peu difficilement un tronçon montagneux en chemin. Par ailleurs, la route entre Bafoussam et Yaoundé (capitale du Cameroun) (313 km) est très bien aménagée comme autoroute.

La situation de l'installation de la station de Bafoussam est la suivante;

Bâtiment : maison sans étage en béton à superficie de 444 m².

Espace pour mise en place de l'émetteur FM

: largement suffisant pour son installation à côté de l'émetteur TV

Tour d'antenne

: tour en treillis triangulaires maintenue par des haubans. (150 m)

Espace pour montage d'une antenne FM

: espace disponible à la hauteur de 114 m à 129 m de la tour.

Energie électrique

: 100 kVA

Capacité du transformateur

: 160 kVA

Tension nominale

: 220V/380V triphasé à 4 fils à 50 Hz

Groupe électrogène
: 1 unité de 100 kVA
Route d'accès
: route aménagée

(3) Station de Bamenda de la Province du Nord-Ouest

1) Province du Nord-Ouest (Chef-lieu: Bamenda)

La Province du Nord-Ouest occupe une superficie de 17.400 km² et est une région montagneuse au centre de laquelle une zone volcanique s'étend à partir du Mont Cameroun.

Lors du recensement général en 1986, la Province du Nord-Ouest a compté 1.237.348 habitants et le chef-lieu, Bamenda a compté 203.480 habitants, soit environ 22% de la population totale de la Province.

Dans cette province sont parlés premièrement l'anglais, ensuite le français et les langues nationales. La plupart des habitants sont chrétiens.

La distribution des récepteurs radio est estimée à 480.000 dans la Province du Nord-Ouest.

2) Station de Bamenda

La station de Bamenda située à environ 3 km à l'est de la ville de Bamenda se trouve dans de montagnes.

Et elle est reliée au port de Douala par la route de Bafoussam: du port à Bafoussam par la route nationale No.5 et de Bafoussam à Bamenda (environ 100 km) par la route départementale No.15 qui est bien entretenue comme autoroute.

La situation de l'installation de la station de Bamenda est suivante;

Bâtiment : maison sans étage en béton à superficie de 444 m².

Espace pour mise en place de l'émetteur FM

: largement suffisant pour son installation à côté de l'émetteur TV

Tour d'antenne

: tour en treillis triangulaires maintenue par des haubans. (100 m)

Espace pour montage d'une antenne FM

: espace disponible à la hauteur de 62 m à 77 m de la tour.

Energie électrique

: 110 kVA

Capacité du transformateur

: 160 kVA

Tension nominale

: 220V/380V triphasé à 4 fils à 50 Hz

Groupe électrogène

: 1 unité de 100 kVA

Route d'accès

: route aménagée

(4) Station de Garoua de la Province du Nord

1) Province du Nord (Chef-lieu: Garoua)

La Province du Nord couvre une superficie de 68.000 km². Le relief est formé d'une vaste plaine sur plombée au sud par la falaise du plateau Adamaoua constituant un important château d'eau qui est à l'origine des principaux fleuves.

Le climat est du type tropical sec. Sa végétation est une savane à hautes herbes, clairsemée d'arbres, qui cède progressivement la place à la steppe.

Lors du recensement général en 1986, la Province du Nord a compté 832.165 habitants et le chef lieu, Garoua a compté 268.559 habitants, soit environ 32% de la population totale de la Province.

Dans cette province sont parlés premièrement le français ensuite l'anglais et les langues nationales. La plupart des habitants sont musulmans.

L'économie de la Province est basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

Les principales cultures sont le coton, la maïs, l'arachide, le sorgho etc. Cette province fait partie de celles qui alimentent le pays en viande de bœuf.

Dans le secteur industriel, l'industrie textile est très développée en exploitant le coton cultivé dans cette région.

Il y a aussi un parc national, réserve zoologique, que beaucoup

de touristes visitent surtout durant la saison sèche de novembre à avril.

La distribution des récepteurs radio est estimée à 350.000 dans la Province du Nord.

2) Station de Garoua

La station de Garoua est située à environ 5 km au nord-ouest de la ville de Garoua.

La distance entre la station de Garoua et le port de Douala est au total d'environ 1.430 km: 300 km de Douala à Bafoussam par la route nationale No.5, 680 km de Bafoussam à Meingana par la route nationale No.6 et 450 km de Meingana à Garoua par la route nationale No.1.

La situation de l'installation de la station de Garoua est suivante;

Bâtiment : maison sans étage en béton à superficie de 444 m².

Espace pour mise en place de l'émetteur FM

: largement suffisant pour son installation à côté de l'émetteur TV

Tour d'antenne

: tour en treillis triangulaires maintenue par des haubans. (150 m)

Espace pour montage d'une antenne FM

: espace disponible à la hauteur de 114 m à 129 m de la tour.

Energie électrique

: 120 kVA

Capacité du transformateur

: 160 kVA

Tension nominale

: 220V/380V triphasé à 4 fils à 50 Hz

Groupe électrogène

: 1 unité de 100 kVA

Route d'accès

: route non bitumée qui ne donne aucun problème de passage.

(5) Station de Bertoua de la Province de l'Est

1) Province de l'Est (Chef-lieu: Bertoua)

La Province de l'Est couvre une superficie totale de 109.000 km², occupée à près de 84% par de la forêt. Le paysage est celui d'une pénéplaine de 700 - 800 m dans le nord-ouest, à 300 - 400 m dans le sud-ouest.

Le climat est de type équatorial avec une saison des pluies de mars à novembre.

Lors du recensement général en 1986, la Province du Nord a compté 517.198 habitants et le chef-lieu, Bertoua a compté 56.640 habitants, soit environ 11% de la population totale de la Province.

Le potentiel forestier - plus de la moitié de celui du pays - constitue l'une des plus précieuses ressources de la Province. En effet, la production industrielle porte essentiellement sur la transformation de bois.

Les recherches minières ont mis en évidence un certain potentiel en ressources minières (diamant, fer, or, uranium etc), mais l'exploitation est encore artisanale.

Les principales cultures sont le tabac, la banane etc.

La distribution des récepteurs radio est estimée à 110.000 dans la Province de l'Est.

2) Station de Bertoua

La station de Bertoua se trouve dans la ville de Bertoua.

Bertoua est relié à Yaoundé par la route nationale No.10 qui est non-bitumée, mais possible de transporter en 6 heures. Par ailleurs, Yaoundé est relié avec le port de Douala par la plus grande route nationale No.3 (250 km).

La situation de l'installation de la station de Bertoua est la suivante;

Bâtiment : maison sans étage en béton à superficie de 444 m².

Espace pour mise en place de l'émetteur FM

: largement suffisant pour son installation à côté de l'émetteur TV

Tour d'antenne

: tour en treillis triangulaires maintenue par des haubans. (200 m)

Espace pour montage d'une antenne FM

: espace disponible à la hauteur de 114 m à 129 m de la tour.

Energie électrique

: 130 kVA

Capacité du transformateur

: 160 kVA

Tension nominale

: 220V/380V triphasé à 4 fils à 50 Hz

Groupe électrogène

: 1 unité de 100 kVA

Route d'accès

: route non bitumée qui ne donne aucun problème de passage.

3-3-4 Aperçu des équipements et appareils

Les principaux équipements et appareils à fournir dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon sont déterminés comme ce qui suit;

(1) Emetteurs

Il est prévu qu'on fournit à chaque station un émetteur FM de 10 kw à tube à vide pour le service national et un autre pour le service régional. La puissance de sortie est fixée à 10 kw, la même puissance que celle des émetteurs TV actuellement mis en service pour assurer la couverture des zones de service plus large que celle de TV et ceci compte tenu du fait que les villageois peuvent écouter la radio avec un récepteur radio à piles dans les villages non alimentés en électricité.

Pour la zone de la Province du Sud-Ouest (dont le chef-lieu, Buea), la station de Douala est géographiquement en mesure de la couvrir. Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un émetteur FM destiné au service national pour la Province du Sud-Ouest. C'est-à-dire, pour la Province du Sud-Ouest il suffit d'installer un émetteur FM de 10kw à tube pour le service provincial à la station de Douala. D'autre part, on fournira à chaque station un émetteur de réserve pour assurer le service en cas de panne d'un émetteur, soit pour le service national, soit pour le service provincial. L'émetteur de

réserve de 5 kw, entièrement transistorisé, sera piloté par un synthétiseur.

Chaque émetteur sera équipé d'un étage d'excitation à semi-conducteur suivi d'un étage final à tube afin d'avoir une meilleure fiabilité.

On fournira des accessoires tels que commutateur de sortie, charge fictive, régulateur de tension automatique.

Le commutateur de sortie a pour fonction de brancher la sortie de l'émetteur au coupleur des puissances de sortie ou à la charge fictive. Normalement la puissance de sortie est branchée au coupleur des puissances de sortie. Lors de l'essai de fonctionnement de l'émetteur ou sa mise au point, sa sortie doit être branchée à la charge fictive. C'est ainsi qu'on peut effectuer l'essai de fonctionnement et la mise au point de l'émetteur sans émettre les ondes inutiles.

Le régulateur de tension automatique a pour fonction d'ajuster automatiquement la tension du secteur pour alimenter l'émetteur avec une tension stable.

Il est prévu qu'on fournira un dispositif d'enregistrement des programmes et un équipement de surveillance. C'est pour enregistrer des signaux du son et de saisir l'état de fonctionnement de l'émetteur en surveillant les signaux à chaque partie de l'émetteur. Le dispositif est composé des limiteur Audio, plaque connectrice des hautes fréquences, détecteur linéaire de FM, démodulateur du son, moniteur du son etc.

(2) Système d'antenne

L'antenne sera montée à la partie réservée de la tour existante. Elle est du type à panneaux de deux dipôles large bande.

Le diagramme de rayonnement de l'antenne de chaque station aura la même directivité que celle de l'antenne TV actuellement mise en service et est conçue pour couvrir la même zone de services.

Le coupleur des puissances de sortie est fourni pour alimenter la ligne feeder de plusieurs puissances couplées. Dans le Projet on prévoit que l'antenne est utilisée pour diffuser trois ondes à la station de Douala et deux ondes aux autres stations. Le système est très avantageux et économique.

L'antenne émettrice est connectée au coupleur des puissances de sortie au moyen du feeder principal de diamètre de 77 mm.

Le déshydrateur sera installé pour alimenter en air sec et à une pression constante en vue de prévenir l'infiltration dans le feeder à cause des desserrages éventuels des vis, trous d'épingle ou rosée provoquée par le changement journalier de température ambiante en été, comme le feeder doit être installé dehors.

(3) Appareils de mesure pour l'entretien

On fournira des appareils de mesure nécessaires pour effectuer l'entretien quotidien, à savoir, des oscilloscopes, générateurs de signaux d'essai, appareils de contrôle audio, fréquencemètres, analyseurs de spectre, mesureurs de champ etc.

(4) Pièces de rechange

On fournira des pièces de rechange pour deux ans d'utilisation après l'installation.

(5) Matériels pour les travaux d'installation

On fournira des câbles audio, câbles de commande, câbles d'alimentation, connecteurs, rubans isolant etc.

3-3-5 Plan de la maintenance et de la gestion

(1) Effectifs et système de gestion

Les effectifs actuels des stations faisant l'objet du Projet sont suivants.

Station (Province)	Effectifs de la station TV	* Effectif total
Douala (Littoral)	5 personnes	95 personnes
Bafoussam (Ouest)	5 personnes	81 personnes
Bamenda (Nord-Ouest)	6 personnes	70 personnes
Garoua (Nord)	5 personnes	72 personnes
Bertoua (Est)	4 personnes	60 personnes
Buea (Sud)	—	64 personnes

* Ceci comprend le personnel de la station d'émission TV, annonceurs, directeurs de production, reporters, employés de bureau etc.

L'effectif total de chaque station y compris le personnel administratif est évalué à plus de 60 personnes. Le contenu des programmes reste inchangé après avoir achevé l'extension du réseau de radiodiffusion FM et il n'est pas nécessaire d'augmenter l'effectif ainsi que celui du personnel technique de la station d'émission TV, entendu que la quantité de travaux quotidiens n'augmente pas sensiblement.

On peut le comprendre également du fait que le nombre d'effectifs de la station qui ne fait pas de radiodiffusion FM est à peu près le même que celui d'une station qui fait les services de radiodiffusion FM.

Après avoir achevé le Projet de l'extension du réseau de radiodiffusion FM, la CRTV peut décider de diminuer le nombre ou de faire une mutation au cas où s'arrête la radiodiffusion à ondes moyennes et courtes.

(2) Plan du budget

1) Entretien des équipements, frais de maintenance

Il s'agit du budget nécessaire aux entretiens, réglages, réparations, changement des pièces etc jusqu'à ce que la durée de vie des équipements soit atteinte. D'après les expériences des autres projets et des résultats des Radios japonaises, le budget

de l'entretien et de la maintenance nécessaire est estimé à environ 10 millions de F CFA par an.

Parmi les équipements, les tubes de l'émetteur nécessitent un budget plus important. La durée de vie d'un tube est comprise entre 10,000 et 15,000 heures. Si l'on fait 18 heures de radiodiffusion chaque jour, on peut l'utiliser pendant 2 ans en moyenne. On fournira un tube de réserve pour chaque émetteur. C'est-à-dire, l'émetteur peut être mis en service pour 4 ans. Tout de même, il faudrait s'approvisionner avant que les pièces de rechange soient épuisées.

Quant aux autres pièces, les frais nécessaires sont moindres, car ils sont fiables, et on fournira une pièce de réserve pour chaque pièce.

2) Frais de consommation en électricité

Au Cameroun, le prix de consommation en électricité est de 63 F CFA par kw. La facture d'électricité annuelle est estimée ainsi comme suit;

$$(63 \text{ CFA}) \times (15 \text{ kw}) \times (18 \text{ heures}) \times (11 \text{ unités}) \times (365 \text{ jours})$$

$$\approx 68 \text{ millions de F CFA}$$

Les émetteurs FM qu'on fournira et installera dans les stations d'émission TV seront exploités par le personnel actuel de la station TV, on doit envisager un budget pour les deux rubriques mentionnées ci-dessus dont la somme totale sera de 78 millions de F CFA, soit environ 16% du revenu de la CRTV. Comme les recettes publicitaires augmenteront sûrement après l'accomplissement de l'extension du réseau de radiodiffusion FM, ledit pourcentage baissera.

D'autre part, si l'on arrête les services de radiodiffusion à PO et MO après l'accomplissement de cette extension, on constate que les dépenses totales restent presque inchangées.

(3) Plan de maintenance

Ces dernières années, les émetteurs sont très fiables. Au Japon, ils sont exploités sans surveillance dans la plupart des stations et la

fréquence d'entretien est peu importante. Etant donné qu'on fournira les mêmes émetteurs que ceux utilisés au Japon, les travaux de maintenance seront allégés.

Mais il peut éventuellement survenir des défauts initiaux au cours des premiers mois avant que le fonctionnement ne se stabilise. Et il est prévu qu'on doit faire les travaux d'entretien suivants.

- Contrôle des compteurs:

On doit vérifier son état une fois par jour au début, ensuite après la stabilisation, on peut en diminuer la fréquence ou vérifier seulement les points importants et juger son état dans l'ensemble.

- Mesure des caractéristiques:

Effectuer une ou deux fois par an.

- Activation du tube de réserve:

Changer le tube par celui de réserve une fois par an pour activer le tube de réserve.

- Changement du filtre de poussières:

Nettoyer le filtre pour que la pression de ventilation ne baisse pas.

- Peinture de l'antenne et de la tour:

Dérouiller et peindre l'antenne et la tour tous les 4 ou 5 ans.

Dans l'exécution de l'entretien, il est indispensable d'établir la fiche d'entretien et de la remplir lors de l'entretien à chaque station. Les données ainsi enregistrées servent à contrôler le stock des pièces à la Direction.

Egalement, il est nécessaire de tenir l'environnement propre en faisant attention aux température, humidité, poussières etc pour assurer une bonne exploitation des équipements, bien que les pièces utilisées soient très fiables

CHAPITRE 4 SCHEMA DE BASE

CHAPITRE 4 SCHEMA DE BASE

4-1 Directives du schéma

Le schéma de base du Projet est élaboré en considérant le niveau technique du personnel de la CRTV qui est le maître d'œuvre du Projet, et de façon à ce qu'il ne nécessite que les plus moindres de frais d'exploitation et de maintenance des équipements et en tenant compte des conditions locales telles que le climat, l'état des bâtiments existants etc.

Les directives consistent donc à :

- (1) limiter les équipements à ceux qui sont pratiques et indispensables au plan dont la taille ne doit pas être excessivement grande.
- (2) choisir les équipements fonctionnant sans problème avec les conditions d'exploitation locales et dans l'environnement naturel du site.
- (3) choisir les équipements dont les types et modèles ont un mécanisme durable et simple, et permettant une facilité d'entretien et une facilité de procuration des pièces de rechange et/ou des pièces consommables.
- (4) établir un plan du système solide intégrant des équipements dont les spécifications soient conformes aux normes techniques de C.C.I.R. (Comité Consulatif International des Radiocommunications).
- (5) système homogène permettant une facilité d'exploitation et d'entretien, et ne nécessitant que peu de charges d'exploitation.
- (6) concevoir un plan d'exécution qui tienne compte des possibilités locales en ressources humaines et matérielles en fonction de délais d'exécution des travaux restreints par le système de la coopération financière non-remboursable du Japon.